

# Les mystères rhétoriques de l'État médiéval

## L'écriture du pouvoir en Europe occidentale (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)

**Benoît Grévin**

DANS **ANNALES. HISTOIRE, SCIENCES SOCIALES** 2008/2 63<sup>e</sup> année , PAGES 271 À 300  
ÉDITIONS **ÉDITIONS DE L'EHESS**

ISSN 0395-2649

ISBN 9782713221781

Date de mise en ligne : 01/05/2008

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-annales-2008-2-page-271?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Éditions de l'EHESS.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [Cairn.info/copyright](http:// Cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

# Les mystères rhétoriques de l'État médiéval

## L'écriture du pouvoir en Europe occidentale (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)

*Benoît Grévin*

**Bien des médiévistes ont rêvé** de faire la part entre la répétition des formules, l'imitation des modèles et l'inventivité syntaxique, sémantique et rhétorique qui s'épanouit dans la métaphore ornant les sévères architectures de l'acte, de la lettre ou du sermon. Ce fantasme n'est après tout qu'une extension de l'examen philologique des textes, censé faire apparaître les emprunts de l'auteur aux différentes strates biblique, classique, patristique, juridique, composant l'humus complexe de la culture écrite médiévale.

Indiquer la nature originelle des fragments de la mosaïque textuelle ne donne toutefois pas la clé de sa composition. Il y faut l'intelligence des procédés de structuration qui innervent l'écrit médiéval occidental en lui conférant une autorité musicale, rhétorique et mémorielle. Tels étaient les rythmes et mètres des poésies latine ou vulgaire, mais aussi les divers modes d'amplification rhétorique du langage prosaïque d'apparat charrié de siècle en siècle dans une constante redéfinition d'un même ensemble de formules solennelles latines héritées de l'Antiquité tardive au service de l'autorité royale ou sacerdotale.

L'évolution de ce langage du pouvoir est un enjeu formidable pour l'analyse textuelle. Autant et plus que dans les controverses scolastiques sur la nature du politique ou dans les constructions juridiques du XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle, la théocratie papale et le pouvoir impérial ou royal construisirent et diffusèrent leur représentation dans le perpétuel réagencement des lieux communs rhétoriques ciselés dans le préambule et le corps de la lettre solennelle, qu'elle fût message d'information ou acte à valeur juridique.

La recherche de langue allemande avait jadis lancé un cycle d'enquêtes sur la formation et la circulation de ces rhétoriques solennelles des grandes chancelleries

du bas Moyen Âge qui fascinèrent les médiévistes du deuxième Reich et de Weimar, obnubilés par la lutte du pouvoir impérial contre la théocratie romaine<sup>1</sup>. Ces questionnaires, relégués dans l'après-guerre par le double jeu de la réaction idéologique et du perfectionnement des techniques d'analyse diplomatique, portaient notamment sur l'influence de la rhétorique des souverains Hohenstaufen de Sicile dans la formation des langages étatiques à travers l'Europe<sup>2</sup>.

Les progrès de l'informatique et l'engouement pour l'histoire de la communication justifient à présent la relance d'investigations sur la création et la diffusion de modèles de haute rhétorique adaptés aux nouvelles constructions étatiques à partir du foisonnement des écritures plus individualisées du Moyen Âge central. L'accent récemment mis sur la définition de l'*auctoritas* dans la création textuelle<sup>3</sup> incite à étudier les rythmes de circulation et d'exploitation de formes latines communes à l'Occident, au moment où l'apparition des langues vulgaires dans le champ de l'écriture administrative en pleine croissance bouleversait les conditions de la communication politique et de son impact social.

Une large fraction de cette écriture du pouvoir médiéval des XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles résiste en effet aux tentatives de ramener ses procédés de création à l'exploitation

1 - Pour le problème de la rhétorique d'État tardo-médiévale, voir en particulier Konrad BURDACH (dir.), *Vom Mittelalter zur Reformation. Forschungen zur Geschichte der deutschen Bildung*, Berlin, Weidmann, 1912-1937. La recherche sur l'emphatisation de la rhétorique impériale prolongeant les modèles tardo-antiques et son influence en Europe au bas Moyen Âge se développa dans différentes directions avec les travaux de Gerhart LADNER, « Formularbehefte in der Kanzlei Kaiser Friedrichs II, und die 'Briefe des Petrus de Vinea' », *Mitteilungen des Österreichischen Instituts für Geschichtsforschung*, 12, 1933, p. 92-198; Helene WIERUSZOWSKI, *Vom Imperium zum nationalen Königtum: Vergleichende Studien über die Publizistischen Kämpfe Kaiser Friedrichs II. Und König Philipps des Schönen mit der Kurie*, Berlin/Munich, Oldenbourg, 1933 (de la Sicile impériale de Frédéric II vers la France); Ernst H. KANTOROWICZ, « Petrus de Vinea in England », *Mitteilungen des Österreichischen Instituts für Geschichtsforschung*, 51, 1937, p. 43-88 et *Id.*, « The Prologue to Fleta and the school of Petrus de Vinea », *Speculum*, 32, 1957, p. 231-249 (de la chancellerie de Frédéric II vers l'Angleterre).

2 - Benoît GRÉVIN, *Rhétorique du pouvoir médiéval. Les Lettres de Pierre de la Vigne et la formation du langage politique européen XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome, 2008, avec analyse des résultats peu concluants des parallèles proposés par H. WIERUSZOWSKI, *Vom Imperium zum nationalen Königtum...*, *op. cit.*, entre productions siciliennes-impériales et françaises. On trouvera une présentation des apories méthodologiques qui conduisirent naguère à évacuer l'étude du développement des rhétoriques d'État par renvoi à une standardisation supposée radicale à partir du XIII<sup>e</sup> siècle (par exemple dans Heinrich FICHTENAU, *Arenga. Spätantike und Mittelalter im Spiegel von Urkundenformeln*, Cologne/Graz, Böhlau, 1957, dont les analyses s'arrêtent pour l'essentiel à l'orée du XIII<sup>e</sup> siècle) dans Olivier GUYOTJEANNIN, « Écrire en chancellerie », in M. ZIMMERMANN (dir.), *Auctor et auctoritas. Invention et conformisme dans l'écriture médiévale*, Paris, École des Chartes, 2001, p. 18-35.

3 - Sur l'*auctoritas* dans la création diplomatique médiévale, voir O. GUYOTJEANNIN, « Écrire en chancellerie », *op. cit.*, pour un cadrage général et Sébastien BARRET, « 'Ad captandam benevolentiam': stéréotype et inventivité dans les préambules d'actes médiévaux », in M. ZIMMERMANN (dir.), *Auctor et auctoritas...*, art. cit., p. 321-336 pour la chancellerie française.

simple de formulaires qui trahirait des logiques d'emprunt univoques entre les différentes institutions. Elle peut être définie comme la strate supérieure des écritures politiques, relevant moins de l'administration courante, laquelle entraîna la création relativement rapide de formulaires stéréotypés facilitant la production des lettres et actes ordinaires<sup>4</sup>, que d'un registre de communication solennel, lié à l'exceptionnalité de l'acte ou de la lettre motivant l'emploi d'une rhétorique d'apparat par le notaire-rédacteur. À ce niveau supérieur de la communication politique, en même temps que l'usage du latin resté, en vertu des idées médiévales sur sa perfection, la langue identitaire des deux autorités suprêmes, Empire et papauté<sup>5</sup>, se maintenait l'idée que le document se devait de refléter son exceptionnalité par une singularité rhétorique rayonnant tantôt sur l'ensemble du texte, tantôt concentrée dans l'exorde/*arenga* – ce préambule qui développait une exposition impersonnelle et raffinée du pouvoir dont le document émanait<sup>6</sup>.

Ces textes extraordinaires – privilèges solennels, lettres diplomatiques d'apparat, documents de propagande exploitant une rhétorique de la persuasion – donnent à lire l'expression politique dans son aspect le plus idéologisé. Dans leurs espaces d'inventivité apparente se lovaient en de véritables miniatures rhétoriques les représentations discursives les plus complexes, dont l'analyse révèle des traces de l'inculturation par les pouvoirs royaux et princiers de la phraséologie papale ou impériale<sup>7</sup>. Le développement de l'État occidental prémoderne, de l'Angleterre à la Bohême, s'est en effet accompagné d'une récupération et d'une adaptation de la rhétorique politique élaborée dans ces laboratoires administratifs, politiques et idéologiques que furent au XIII<sup>e</sup> siècle l'État pontifical et la Sicile des empereurs Hohenstaufen.

4 - Sur la naissance et l'évolution des formulaires de la chancellerie royale française du XIV<sup>e</sup> siècle jusqu'au formulaire « classique » d'Odart Morchene (1427), voir Serge LUSIGNAN, *La langue des rois au Moyen Âge. Le français en France et en Angleterre*, Paris, PUF, 2004, p. 87-89 et *Le formulaire d'Odart Morchene dans la version du ms. BnF fr. 5024*, éd. par O. Guyotjeannin et S. Lusignan avec la coll. d'E. Frunzeanu, Paris, École des chartes, 2005.

5 - Sur les rapports entre prestige de l'institution, sacralisation du langage et conservation du latin comme langue première de la communication (essentiellement en contexte impérial et papal, mais avec d'importantes influences sur les chancelleries royales, en particulier la chancellerie française), voir S. LUSIGNAN, *La langue des rois au Moyen Âge...*, *op. cit.*

6 - Sur le préambule/*arenga* au Moyen Âge, voir H. FICHTENAU, *Arenga...*, *op. cit.* Pour la chancellerie impériale-sicilienne au XIII<sup>e</sup> siècle, voir Sebastian GLEIXNER, *Sprachrohr kaiserlichen Willens. Die Kanzlei Kaiser Friedrichs II. (1226-1236)*, Cologne/Weimar/Vienne, Böhlau, 2006, p. 302-348. Pour la chancellerie française au XIV<sup>e</sup> siècle, voir Sébastien BARRET, *Les préambules des actes royaux pendant le règne de Jean II le Bon*, thèse dactylographiée de l'École des chartes, 1997.

7 - État de la question au niveau européen dans Peter HERDE et Hermann JAKOBS (dir.), *Papsturkunde und europäisches Urkundenwesen. Studien zur ihrer formalen und rechtlichen Kohärenz vom 11. bis 15. Jahrhunderts*, Cologne/Weimar/Vienne, Böhlau Verlag, 1999, et pour la France dans Olivier GUYOTJEANNIN, « Traces d'influence pontificale dans les actes épiscopaux et royaux français (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », in P. HERDE et H. JAKOBS (dir.), *Papsturkunde...*, *op. cit.*, p. 337-362.

La création d'un langage rhétorique commun permettant aux États médiévaux de produire des documents d'apparence originale à partir de ces lieux d'inspiration a dû dépendre d'une combinaison de contraintes institutionnelles et de conditionnements linguistiques et culturels des rédacteurs. L'élaboration de techniques de formalisation du langage en chancellerie impliquait en effet la création d'un véritable *habitus* stylistique intériorisant des savoirs rhétoriques enseignés dans les *studia*, mais adaptés aux exigences communicationnelles, symboliques et juridiques des différentes institutions. La reconstitution de ces techniques implique donc de prendre en compte la technique rhétorique qui conditionnait l'écriture politique au bas Moyen Âge – l'*ars dictaminis* – dans ses aspects théoriques et pratiques. C'est la condition pour sortir de l'aporie résultant des difficultés de la diplomatie à s'extraire de la dialectique inventivité-stéréotype pour cette période.

Or il existe une source à équidistance des traités théoriques de l'*ars* et des formulaires de chancellerie *stricto sensu* qui permet de reconstituer ces techniques de rédaction de textes politiques solennels originaux à la fin du Moyen Âge. Il s'agit des *summe dictaminis*, complexes anthologies textuelles produites par des notaires de chancellerie dans une optique de transmission de leurs savoir-faire rhétoriques, dont les plus importantes furent composées en Italie au XIII<sup>e</sup> siècle. Cet ensemble de textes, typologiquement lié aux formulaires, s'en distingue toutefois par sa structure et surtout son emploi<sup>8</sup>. Diffusées à travers l'Europe dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, les *summe* italiennes modelèrent la formation de ce haut langage politique du Moyen Âge tardif, constituant une véritable matrice du langage politique européen. C'est leur technique d'exploitation par les clercs, prolongement pratique des théories de l'*ars dictaminis*, qui permet au médiéviste de comprendre comment le bas Moyen Âge a pu produire des textes politiques solennels à la fois uniques et stylistiquement homogènes.

Pour être bien compris, le rôle des *summe* doit être replacé dans l'histoire de l'*ars dictaminis*, puis précisé par une présentation du contexte socio-institutionnel d'élaboration de celles qui furent le vecteur principal de diffusion de la nouvelle rhétorique papale et sicilienne dans l'Europe du XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle. La présentation de documents politiques solennels écrits en 1291, 1308 et 1347 en Angleterre et en Italie, grâce à leur exploitation, montrera ensuite comment la « création assistée » de documents originaux à partir de ces matrices rhétoriques impliqua la formation d'un *habitus* européen conjuguant le respect de règles théoriques de l'*ars* et la maîtrise pratique de techniques d'allongement, de réduction et de permutations liées à l'acquisition d'automatismes par intériorisation du contenu des sommes. On aura ainsi précisé les conditions de genèse d'une rhétorique constitutive du langage étatique occidental prémoderne dont les implications à l'échelle européenne sont encore sous-estimées.

8 - Mise en contexte dans B. GRÉVIN, *Rhétorique du pouvoir médiéval...*, *op. cit.*, première partie, p. 21-24. Les éléments donnés dans Giles CONSTABLE, *Letters and letter-collections*, Turnhout, Brepols, 1976, p. 41 sont désormais insuffisants.

## L'écriture politique solennelle latine et l'*ars dictaminis*

L'enjeu que représentait la création de documents légitimés par l'autorité politique exclut que l'on analyse la part « non standardisée » de la production des grandes chancelleries en terme d'inventivité pure et simple, en faisant appel à une notion littéraire largement anachronique. La pratique d'une écriture conjuguant inventivité rhétorique et standardisation, tout en maintenant de texte en texte un même niveau stylistique, supposait une très grande maîtrise des procédés rhétoriques guidant le notaire, au-delà des règles élémentaires de la grammaire, dans sa composition, son *dictamen*<sup>9</sup>.

L'application de ces procédés d'écriture des grandes chancelleries du XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle permettait en effet aux rédacteurs (ou *dictatores*, selon la terminologie médiévale) des documents politiques de passer de la rédaction standardisée de la pratique courante à la création d'orfèvreries stylistiques d'apparence originale sans rompre le *continuum* formel correspondant à la notion médiévale de style, compris en tant qu'ensemble de procédés d'écriture en usage dans une institution – *stylus curie, parlamenti, cancellarie*<sup>10</sup>. Le maintien de ce *continuum* stylistique était aussi nécessaire que le sceau ou la souscription pour authentifier juridiquement la lettre ou l'acte<sup>11</sup>. Il s'appuyait pour le latin sur le recours à un procédé de structuration du langage alors théorisé sous le nom d'*ars dictaminis*.

9 - Le champ sémantique de *dictamen*, d'où *ars dictaminis*, est vaste. Il correspond à l'idée de rédiger, écrire, composer dans un style soigné ou ordonné en suivant les règles de la rhétorique.

10 - Sur la notion de style à l'époque médiévale et les malentendus de la recherche moderne confondant volonté d'excellence stylistique et individualisation dans un même mouvement, alors qu'au Moyen Âge l'excellence passe par l'impersonnalisation du style, voir Benoît GRÉVIN, « L'écriture du latin médiéval (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle). Les paradoxes d'une 'individuation stylistique' », in D. IOGNA-PRAT et B. M. BEDOS-REZAK (dir.), *L'individu au Moyen Âge*, Paris, Aubier, 2005, p. 101-115. La distinction entre « style » administratif d'une institution et style littéraire (par exemple des humanistes dans leur correspondance lettrée), qui peut être valable dans une optique renaissante, est par ailleurs inopérante dans le monde de l'*ars dictaminis*, ce qui explique la difficulté des chercheurs à en appréhender le fonctionnement et le rayonnement. Il n'y a aucune barrière étanche entre style administratif et littéraire à l'apogée de l'*ars*: excellence administrative et « littéraire » se rejoignent dans l'osmose culturelle et pratique du milieu de chancellerie et des *summe*.

11 - Voir l'exemple de recours à la triple vérification de l'eschatocole, du *ductus* de la chancellerie et du *dictamen* dans une affaire de faux à la cour de Bohême en 1283-1284. Jan NOVÁK, « Henricus Italicus und Henricus de Isernia », *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung*, 20, 1899, p. 253-277, ici p. 274: *Deinde dicti prelati cum exacta diligentia dictarum litterarum figuras, dictamen et sententiam attendentes... .. eas de dicti marchionis non emanasse curia, hiis et aliis multis hoc asserentibus signis, non minus a parte quam veraciter perpendunt.*

## Les deux âges de l'*ars dictaminis*

L'*ars dictaminis* est une technique de structuration rhétorique du discours caractéristique du bas Moyen Âge, créant une prose rythmée et métaphorisée, favorable à l'expression solennelle du pouvoir politique<sup>12</sup>. Née à la fin du XI<sup>e</sup> siècle d'une adaptation des théories rhétoriques oratoires de l'Antiquité à l'épistolographie médiévale en pleine croissance, elle systématisa et théorisa peu à peu l'emploi des schèmes d'ornementation rythmique hérités de l'Antiquité tardive – le *cursum* – à chaque fin de membre des périodes, musicalisant le texte en une complexe prose rythmée<sup>13</sup>.

Le développement de techniques d'emphatisation et de réduction du discours au gré du statut social de l'expéditeur ou du récepteur de la lettre – auquel on assimilait dans cette logique l'acte administratif et juridique – fit de l'*ars* un outil adapté à la société féodale. Elle disposait ainsi d'une forme de communication à la fois relativement standardisée et capable d'intégrer les exigences de métaphorisation et de hiérarchisation du discours d'une société traditionnelle<sup>14</sup>. L'*ars* pouvait en effet amplifier à volonté la majesté d'un texte pour le conformer à l'importance de l'institution dont il émanait. Son ascension dans la société occidentale peut être comparée au développement de la prose rythmée dite *saj'* dans le monde arabo-persan à partir du X<sup>e</sup> siècle. Elle fut fonction tout aussi bien des besoins d'une société réclamant une nouvelle forme de communication différente de modèles de la période précédente, qui ne correspondaient plus à ses nouvelles exigences liées à la diffusion de l'écrit, que de l'ascension d'une classe sociale s'appuyant sur sa maîtrise. Après une origine monastique autour du Mont-Cassin, ce sont en effet les notaires juristes revivifiant à Bologne, Orléans puis Naples l'étude du droit romain, qui renouèrent à l'ombre de l'*ars* la vieille alliance entre droit et rhétorique, dans une optique fort différente de celle des tribunaux antiques, à la mesure de l'invention d'une nouvelle culture juridique<sup>15</sup>.

12 - Catalogue des traités d'*ars dictaminis* avec bibliographie : Anne-Marie TURCAN-VERKERK, « Répertoire chronologique des théories de l'art d'écrire en prose (milieu du XI<sup>e</sup> s. – années 1230). Auteur, œuvre(s), inc., édition(s) ou manuscrit(s) », *Archivum Latinitatis Medii Aevi*, 64, 2006, p. 193-239, complétant Martin CAMARGO, *Ars dictaminis, ars dictandi*, Turnhout, Brepols, 1991.

13 - Sur le *cursum* dans le *dictamen*, voir Charles VULLIEZ, « L'apprentissage de la rédaction des documents diplomatiques à travers l'*ars dictaminis* français (et spécialement ligérien) du XII<sup>e</sup> siècle », in G. GUALDO (dir.), *Cancellaria e cultura nel medio evo*, Cité du Vatican, Archivio Segreto Vaticano, 1990, p. 77-95, ici p. 83-85.

14 - Sur la relation entre les changements dans l'organisation de la société médiévale et la naissance de l'*ars*, voir William PATT, « The early '*ars dictaminis*' as response to a changing society », *Viator*, 9, 1978, p. 133-155. Sur le développement d'une doctrine et de traités de *Salutatio* liés à l'*ars* comme moyen de formalisation des relations de communication dans une société hiérarchique, voir Fulvio DELLE DONNE, « Le formule di saluto nella pratica epistolare medievale. La *Summa salutationum* di Milano e Parigi », *Filologia mediolatina*, 9, 2002, p. 251-279.

15 - Sur le lien entre droit et formalisation rhétorique à travers le spectre de l'*ars*, problème peu étudié depuis E. H. KANTOROWICZ, « Petrus de Vineia in England », art. cit.

Les rythmes d'expansion et de déclin de l'*ars* recouvrent ceux de la constitution d'une rhétorique politique commune à l'ensemble des grandes institutions politiques et de l'homogénéisation relative de la communication solennelle en langue latine à travers l'Occident. En rapide ascension au XII<sup>e</sup> siècle, où elle est particulièrement cultivée dans l'espace français et italien, l'*ars* connaît quatre générations successives d'élaborations théoriques (1070-1200). Elles aboutissent au début du XIII<sup>e</sup> siècle à une certaine standardisation, à partir des solutions théoriques et des usages prévalant à la Curie pontificale et dans les écoles bolonaises. Sous cette forme, elle devient le vecteur de communication privilégiée des communes italiennes, de la papauté et du royaume de Sicile un temps confondu avec la légitimité impériale sous Henri VI, Frédéric II et Conrad IV (1194-1254<sup>16</sup>).

Alors qu'on constate au cours du XIII<sup>e</sup> siècle une relative désaffection pour son étude dans l'espace français, cette nouvelle version italienne de l'*ars*<sup>17</sup>, à partir de la lettre et de l'acte, conquiert les différents espaces de l'écriture prosaïque péninsulaire, depuis le sermon qu'elle influence à la marge jusqu'à la chronique en passant par le traité spéculatif<sup>18</sup>, tout en gardant son caractère premier de forme

et *Id.*, « The Prologue to Fleta... », art. cit., voir B. GRÉVIN, *Rhétorique du pouvoir médiéval...*, *op. cit.*, p. 244-255.

16 - Ces dates correspondent à l'occupation effective du trône de Sicile par des empereurs ou rois des Romains Hohenstaufen. Sur le développement de l'empire sicilien des Hohenstaufen, qui combinait l'expansion méditerranéenne à partir du royaume, dont le barycentre s'était déplacé vers le continent, avec des prétentions à l'universalité héritées du Saint-Empire, voir Wolfgang STÜRNER, *Friedrich II*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1992-2000, et pour une contextualisation dans l'Europe du XIII<sup>e</sup> siècle, Jacques LE GOFF, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996, p. 40-68. Après la mort de Conrad IV en 1254, le pouvoir Hohenstaufen se maintint en Sicile pendant douze ans grâce à la régence puis à l'usurpation (1258-1266) de Manfred, bâtard de Frédéric II, prolongeant les traditions stylistiques et rhétoriques de la chancellerie de son père et de son frère Conrad IV. Sur l'installation des Angevins en Sicile et les aspects de continuité culturelle et institutionnelle avec les Hohenstaufen, voir Giosuè MUSCA (dir.), *Le eredità normanno-sveve nell'età angioina. Persistenze e mutamenti nel Mezzogiorno*, Bari, Edizioni Delado, 2004.

17 - Après une première diffusion de modèles bolonais au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, suivie d'un rayonnement des techniques françaises à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Le détail de la dynamique de diffusion et d'expansion de l'*ars* dans le premier siècle de son existence est encore mal connu.

18 - Le sermon dans ses nouvelles formes « universitaires », adaptées à la prédication populaire, subit l'influence de l'*ars* en Italie tout en gardant une forte spécificité liée à des nécessités de clarté communicationnelle. Pour comparer l'emploi fréquent du *cursus* et les techniques métaphoriques dans les sermons de Federico Visconti avec la rhétorique papale ou frédéricienne contemporaine, voir Nicole BÉRIOU (dir.), *Les sermons et la visite pastorale de Federico Visconti archevêque de Pise (1253-1277)*, Rome, École française de Rome, 2001. Il passe parfois sous contrôle complet de l'*ars* dans des milieux sociologiquement portés à sa consommation, comme la Curie papale (exemples de sermons en haut style créés par Stefano da San Giorgio pour une chapelle cardinalice dans Fulvio DELLE DONNE, *Una silloge epistolare della seconda metà del XIII secolo. I dictamina proveniente dall'Italia meridionale del ms. Paris, Bibl. Nat. Lat. 8567*, Florence, SISMEL-Edizioni del Galluzzo, 2007, n° 88-90). La rédaction de chroniques est également une occasion d'exposer sa maîtrise de l'*ars*, en particulier quand le chroniqueur a travaillé en chancel-

structurante de la communication épistolaire politique et personnelle. Dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, les dynamiques socio-économiques et politiques aboutissent à la fois à l'expansion du commerce italien et à l'exil d'un personnel juridique et notarial de haut niveau au gré des révolutions politiques liées tant à la lutte entre guelfes et gibelins qu'à l'installation mouvementée des Angevins en Sicile (1266-1268). Elles enclenchent un mouvement de diffusion par contrecoup de cette nouvelle vague de l'*ars* dans l'ensemble du continent, préfigurant l'expansion ultérieure de l'humanisme<sup>19</sup>.

Les notaires italiens exportent alors les techniques de l'*ars* de l'Angleterre à la Bohême, tandis que les derniers manuels théoriques des *artes* et les *summe dictaminis* trouvent leur chemin dans les ateliers de copie parisiens fonctionnant selon la nouvelle technique de la *pecia*. L'activité respective dans le dernier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle de Rodolfo da Poggibonsi, Stefano da San Giorgio et Henri d'Isernia, héritiers à des titres divers des pratiques et des dossiers rhétoriques élaborés dans les chancelleries siciliennes et papales entre 1220 et 1270, dans la mouvance des chancelleries royales castillane, anglaise et bohémienne, illustre l'ampleur et la rapidité de ce mouvement de diffusion dont on retrouve la trace sociale et manuscrite<sup>20</sup>.

### L'*ars dictaminis* campanienne et son européanisation

L'articulation la plus importante pour comprendre le mouvement en jeu relie cette reconfiguration de l'*ars* dans les deux plus grandes chancelleries italiennes du

lerie, comme Saba Malaspina, actif à la chancellerie papale dans les années 1270 et connu pour sa chronique de la conquête et du règne de Charles I<sup>er</sup> d'Anjou en Sicile : *Die Chronik des Saba Malaspina*, éd. par W. Koller et A. Nitschke, Hanovre, Hahn, 1999. Des formes hybrides de latin scolastique influencées par le *dictamen* sont utilisées jusque dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle pour la rédaction de traités théoriques. C'est encore le cas du *Defensor pacis* de Marsile de Padoue, de la lettre spéculative de Dante à Cangrande della Scala ou de sa *Monarchia*.

19 - Les deux mouvements sont étroitement liés, les aléas du pouvoir Hohenstaufen dans le sud et le centre de l'Italie provoquant des changements de régime dans les cités du nord. L'exil en France de Brunetto Latini, styliste florentin et maître de Dante, à la suite de la défaite de Montaperti, rentre dans cette vague de dispersion des techniciens de l'*ars*. Sur les conséquences de ces mouvements pour la diffusion des techniques d'écriture sud-italiennes dans le nord de l'Europe, voir B. GRÉVIN, *Rhétorique du pouvoir médiéval...*, *op. cit.*, p. 370-415.

20 - Pour Rodolfo da Poggibonsi, voir Hans Martin SCHALLER, « Die Kanzlei Kaiser Friedrichs II. Ihr Personal und ihr Sprachstil. Erster Teil », *Archiv für Diplomatik, Siegel- und Wappenkunde*, 4, 1958, p. 264-327, ici n° 73, p. 281. Pour Henri d'Isernia, voir J. NOVÁK, « Henricus Italicus und Henricus de Isernia », *art. cit.* ; Karl HAMPE (dir.), *Beiträge zur Geschichte der letzten Staufer. Ungedruckte Briefe aus der Sammlung des Magisters Heinrich von Isernia*, Leipzig, Quelle & Meyer, 1910 ; Brigitte SCHALLER, « Der Traktat des Heinrich von Isernia *De coloribus rethoricis* », *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, 45, 1989, p. 113-153. Pour Stefano da San Giorgio, voir F. DELLE DONNE, *Una silloge epistolare...*, *op. cit.* On trouvera une synthèse et une contextualisation de cette dynamique sociale dans B. GRÉVIN, *Rhétorique du pouvoir médiéval...*, *op. cit.*, troisième partie.

XIII<sup>e</sup> siècle à sa diffusion dans l'ensemble des chancelleries européennes à partir de 1280. L'*ars* en ascension du XII<sup>e</sup> siècle présentait de nombreuses variations théoriques et pratiques, reflétées jusque vers 1220 dans les controverses des traités. Mais au début du XIII<sup>e</sup> siècle, les choix stylistiques de la Curie pontificale, portés par la rapide montée en puissance de l'édifice théocratique sous Innocent III (1198-1216) et ses successeurs, imposent rapidement un modèle commun. Ses règles d'application des procédés d'ornementation et de structuration rythmique des périodes sont peu à peu acceptées au niveau italien puis européen au détriment de formules françaises de maniement plus complexe<sup>21</sup>.

Ces techniques simplifiées sont adoptées dans la chancellerie sicilienne de l'empereur Frédéric II (1194-1250), transplantée sur le continent dès la décennie 1220, pour créer une rhétorique capable de rivaliser avec celle des stylistes papaux – la lutte entre les deux pouvoirs provoque alors une durable émulation des deux chancelleries<sup>22</sup>. Le fait s'explique d'autant mieux que le personnel des deux plus grandes chancelleries de la péninsule, les seules assimilables par leur prestige aux chancelleries royales du nord européen – qu'elles dominent alors, à l'exception notable de l'Angleterre, de toute leur avance administrative –, est en fait réductible à un même milieu social de recrutement très étroit.

Il correspond à un ensemble restreint de familles majoritairement issues du nord de la Campanie et des terroirs limitrophes, autour du Mont-Cassin et de Capoue, cité d'origine de prestigieux *dictatores* – Pierre de la Vigne, dirigeant de la chancellerie de Frédéric II<sup>23</sup>, Thomas de Capoue, pour quelque temps à la tête de la chancellerie d'Innocent III et actif sous Honorius III et Grégoire IX<sup>24</sup>. Ce bassin géographique correspondant à peu près à la *Terra Laboris*, à la charnière des résidences papales du Latium (Viterbe, Rome, Agnani) et du nord-ouest du royaume de Sicile, était une terre d'enracinement de l'*ars* quasiment depuis ses origines liées à l'activité d'Albéric du Mont-Cassin à la fin du XI<sup>e</sup> siècle<sup>25</sup>.

21 - A.-M. TURCAN-VERKERK, « Répertoire chronologique des théories de l'art d'écrire en prose... », art. cit., p. 193. La lutte entre les deux systèmes théoriques et l'ascension des pratiques papales et des théorisations bolonaises qui leur sont liées au début du XIII<sup>e</sup> siècle se reflètent dans l'organisation du traité *Candelabrum* de Bene de Florence (Gian Carlo ALESSIO (éd.), *Bene Florentini Candelabrum*, Padoue, Éd. Antenore, 1993) qui propose un chapitre alternatif sur les théories françaises tout en inclinant pour les usages caractéristiques des *studia* de Bologne et de la papauté. Contextualisation de son enseignement dans A.-M. TURCAN-VERKERK, « Répertoire chronologique des théories de l'art d'écrire en prose... », art. cit., n° 64, p. 223-224.

22 - Peter HERDE, « Federico II e il papato. La lotta delle cancellerie », in *Federico II e le nuove culture. Atti del XXXI Convegno storico internazionale*, Spolete, Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 1995, p. 69-87.

23 - Sur Pierre de la Vigne, voir en dernier lieu Hans Martin SCHALLER, « Pier della Vigna », *Federico II. Enciclopedia fridericiana*, t. II, Rome, Treccani, 2005, p. 501-507.

24 - Sur le cardinal Thomas de Capoue, voir Benoît GRÉVIN, « Tommaso da Capua », *Federico II. Enciclopedia fridericiana*, t. II, *op. cit.*, p. 840-842.

25 - A.-M. TURCAN-VERKERK, « Répertoire chronologique des théories de l'art d'écrire en prose... », art. cit., n° 6, p. 196-198.

On assista, à la faveur de la croissance des deux grandes chancelleries dans cette zone au cours de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, à la structuration d'un milieu professionnel spécialisé dans la pratique du *dictamen* en chancellerie, souvent associé à des compétences juridiques, qui accumula un ensemble de compétences pratiques et de relations sociales le conduisant à faire de sa maîtrise de l'*ars* un véritable capital légué de père en fils ou d'oncle à neveu – ce réseau social était partagé entre clercs et laïques – mais aussi de maître à disciple. Il forma ainsi des dynasties stylistiques parfois reconstituées sur trois ou quatre générations<sup>26</sup>. La chute du grand styliste impérial Pierre de la Vigne en 1249 n'empêcha pas son savoir accumulé pendant le règne de Frédéric II (1197-1250) d'être transmis au sein de la chancellerie sicilienne par l'un de ses disciples favoris, Nicola da Rocca *senior*, jusqu'au règne de Manfred (1254/1258-1266), puis dans la Curie papale par le neveu de ce dernier, Nicola da Rocca *junior*, chapelain du cardinal Simon de Paltinerio. Un autre *dictator* lié à la famille da Rocca et actif comme diplomate et styliste entre la cour de Sicile angevine, la cour anglaise et la Curie, Stefano da San Giorgio, recueillait et diffusait en dehors de la péninsule une partie de cet héritage et de ce « charisme » stylistique dans la décennie 1280<sup>27</sup>.

Ces *dictatores* campaniens, au fur et à mesure de l'accroissement de leur importance dans la machine de l'État pontifical et sicilien, développèrent une identité professionnelle complexe et cohérente qui préfigure de manière originale la formation ultérieure d'une mystique de l'État comme instrument de cohésion sociale d'un corps constitué. Ils confondaient dans la même valorisation professionnelle la rhétorique et le droit à travers une transposition métaphorique en partie dérivée de l'idéologie nobiliaire dont ils étaient imprégnés par leur contact avec la cour sicilienne et leur origine sociale<sup>28</sup>. Dans une remotivation des valeurs féodales particulièrement caractéristique de la cour de Frédéric II, mais également présente à la Curie, l'acquisition quasi-mystique de la maîtrise des arts de la parole y conduisait à l'admission dans une élite de *dictatores* qui communiaient dans le culte de la rhétorique.

La pratique par les notaires papaux et impériaux de duels rhétoriques, explicitement rapprochés du duel nobiliaire, était l'occasion de transcender l'exercice

26 - Voir les enquêtes prosopographiques de H. M. SCHALLER, « Die Kanzlei Kaiser Friedrichs II... », art. cit., sur la chancellerie sicilienne et celles de Gerd Friedrich NÜSKE, « Untersuchungen über das Personal des päpstlichen Kanzlei 1254-1304 », *Archiv für Diplomatik, Siegel- und Wappenkunde*, 20, 1974, p. 39-240 et 21, 1975, p. 249-431 pour la chancellerie papale.

27 - Introduction récente à ce milieu des *dictatores* campaniens héritiers des traditions stylistiques développées au début du XIII<sup>e</sup> siècle dans les deux volumes d'édition de lettres principalement issues du ms. Paris BnF lat. 8567, avec les dossiers de *dictamina* des familles Da Rocca et San Giorgio : Nicola DA ROCCA, *Epistolae*, éd. par F. Delle Donne, Florence, SISMEL-Edizioni del Galluzzo, 2003 et F. DELLE DONNE, *Una silloge epistolare...*, *op. cit.*

28 - Ils étaient en effet souvent issus de familles de *boni homines* des cités ou bourgs campaniens assimilables, dans le contexte particulier de l'Italie méridionale, à la petite ou moyenne noblesse et/ou au patriciat urbain du nord.

quotidien de l'écriture en chancellerie, conçue non sans humour comme un sacrifice permanent des dispositions rhétoriques au service administratif du maître. Cette mise en valeur de leur virtuosité rhétorique permettait de surmonter la contradiction entre la justification théorique de leur fonction et la réalité des pratiques administratives ordinaires. Elle aboutissait également, à la Curie comme en Sicile, à transcender les barrières de la hiérarchie nobiliaire à travers la promotion égalitaire d'une *nobilitas animi* s'exprimant par la domination du langage, constitutive de cette identité notariale et implicitement proposée comme modèle alternatif à la noblesse héréditaire<sup>29</sup>. Cette idéologie du *dictamen*, et les compétences stylistiques qui lui étaient associées, furent diffusées par ce milieu social campanien tout au long du XIII<sup>e</sup> siècle à la faveur de son ascension puis de sa dispersion partielle hors de l'Italie, dans une dynamique qui n'est pas sans rappeler la promotion par les premières générations humanistes d'une compétence stylistique particulière pour s'affirmer en tant que groupe social moins d'un siècle plus tard<sup>30</sup>.

On retiendra pour l'heure l'association étroite du personnel des deux chancelleries les plus prestigieuses de par l'autorité de leurs souverains – le pape et l'empereur – dans l'élaboration de nouvelles formes rhétoriques adaptées à la communication solennelle au cœur de cette nouvelle vague de diffusion de l'*ars* en direction des grandes chancelleries européennes.

## Diffusion et exploitation des *summe dictaminis*

On distingue deux modalités de transmission de ces savoirs vers le notariat du nord de l'Europe qui se complètent dans la pratique, mais dont l'articulation n'est pas toujours apparente en l'absence de sources claires sur l'organisation de l'enseignement rhétorique. L'enseignement théorique, dispensé au moyen d'un traité exposant la théorie de l'*ars*, et tendanciellement appelé *ars dictaminis*, était complété par l'étude de modèles pratiques, expliqués et dictés en classe ou médités dans la lecture et la copie personnelle d'un recueil de textes destiné à servir d'exemplification et plutôt nommé *summa dictaminis* ou somme de *dictamen*.

Il reste peu d'*artes dictaminis* directement assignables au milieu des notaires et *dictatores* sud-italiens du XIII<sup>e</sup> siècle, en dépit de quelques exceptions comme

29 - Exemple d'affirmation de la *nobilitas animi* par opposition à la noblesse héréditaire à la cour de Frédéric II dans la *contentio de nobilitate generis et probitate animi* présentée et éditée dans Fulvio DELLE DONNE, « Una disputa sulla nobiltà alla corte di Federico II di Svevia », *Medioevo romanzo*, 23, 1999, p. 3-20. Sur la signification des duels rhétoriques pratiqués dans les deux chancelleries, voir Benoît GRÉVIN, « Regole ed implicazioni di un gioco di chierici: le giostre retoriche (*certamina*) del personale delle cancellerie imperiale e papale nel secondo terzo del tredicesimo secolo (circa 1235-circa 1280) », in Y. DAHHAOUI et G. ORTALLI (dir.), *Tempus ludendi. Chiesa e ludicità nella società tardo-medievale (sec. XII-XV)*. Actes de la journée d'études de l'Istituto Svizzero di Roma, 21 juin 2007, à paraître dans *Ludica. Annali di storia e di civiltà del gioco*.

30 - Sur la dynamique d'ascension sociale des premières générations humanistes : Ronald G. WITT, « *In the footsteps of the ancients* » : *The origins of humanism from Lovato to Bruni*, Boston/Cologne/Leyde, Brill, 2000.

l'*ars* de Thomas de Capoue, exposition des principes stylistiques en faveur à la Curie<sup>31</sup>, ou le *Tractatus de coloribus rhetoricis* d'Henri d'Isernia composé pour les élèves de son *studium* de Prague vers 1270<sup>32</sup>. Plus que les traités de maîtres exportant leur savoir dans la dernière partie du XIII<sup>e</sup> siècle comme Jean de Sicile<sup>33</sup>, Laurent d'Aquilée<sup>34</sup> ou Nicolas de Sicile<sup>35</sup>, ce sont les grands traités nord-italiens composés dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle par Guido Faba<sup>36</sup>, Bene de Florence<sup>37</sup> ou Boncompagno da Signa<sup>38</sup> qui ont été étudiés par les spécialistes de la rhétorique médiévale.

Il est toutefois difficile de lier directement l'étude de ces traités aux techniques de composition rhétorique des notaires, une fois passée la mise en valeur de leur application des schèmes rythmiques du *cursus* ou de leur exploitation des figures de rhétoriques. L'édition par Anne-Marie Turcan-Verkerk d'un cahier de cours dans lequel un étudiant de l'Orléanais a reporté en 1289 deux cycles de leçons d'un maître de *dictamen*, consistant en dictées d'exemples en partie inspirés de traités italiens suggère que l'exposition des principes de l'*ars* à partir des *artes* n'était que le prélude à des séries d'exercices pratiques correspondant à l'essentiel d'une formation notariale dont on attendait avant tout l'efficacité<sup>39</sup>. Les deux aspects de l'enseignement étaient d'ailleurs étroitement associés : l'*ars dictaminis* du cardinal Thomas de Capoue précède généralement dans les manuscrits la *summa* placée sous son autorité, vaste recueil de *dictamina* parmi les plus diffusés au cours du bas Moyen Âge.

31 - Références aux lieux d'édition et contextualisation dans A.-M. TURCAN-VERKERK, « Répertoire chronologique des théories de l'art d'écrire en prose... », art. cit., n° 54, p. 216-217. L'usage médiéval n'étant pas parfaitement fixé, les traités théoriques sont parfois nommés *summa dictaminis*.

32 - B. SCHALLER, « Der Traktat des Heinrich von Isernia *De coloribus rhetoricis* », art. cit.

33 - María Asunción VILAPLANA, « De arte dictandi. Notas en torno a la obra de Juan de Sicilia », in M. A. LADERO QUESADA *et al.* (dir.), *Estudios de historia medieval. Homenaje a Luis Fernández Suárez*, Valladolid, Université de Valladolid, 1991, p. 523-524 et Charles VULLIEZ, « L'*ars dictaminis*, survivances et déclin dans la moitié nord de l'espace français dans le Moyen Âge tardif (mil. XIII<sup>e</sup>-mil. XV<sup>e</sup> siècle) », *Rhetorica*, 19-2, 2001, p. 141-153, ici p. 147.

34 - Kenneth JENSEN, « The works of Laurence of Aquileia with a list of manuscripts », *Manuscripta*, 17, 1973, p. 147-158; C. VULLIEZ, « L'*ars dictaminis*... », art. cit., p. 144.

35 - C. VULLIEZ, « L'*ars dictaminis*... », art. cit., p. 147.

36 - A.-M. TURCAN-VERKERK, « Répertoire chronologique des théories de l'art d'écrire en prose... », art. cit., n° 65, p. 224-226.

37 - *Ibid.*, n° 64, p. 223-224.

38 - *Ibid.*, n° 63, p. 222-223.

39 - Anne-Marie TURCAN-VERKERK, « Lettres d'étudiants de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle : les saisons du *dictamen* à Orléans en 1289 d'après les manuscrits Vaticano, Borgh. 2000 et Paris, Bibl. de l'Arsenal 854 », *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge-Temps modernes*, 105-2, 1993, p. 651-714.

## Un reflet mémoriel de l'idéologie du *dictamen* à son apogée

C'est en effet vers ces recueils textuels d'un genre particulier et tendanciellement appelés *summe dictaminis* qu'il faut se tourner pour trouver l'articulation entre la diffusion au niveau européen des techniques de composition pratiquées par les chancelleries sud-italiennes dans les deux premiers tiers du XIII<sup>e</sup> siècle, l'homogénéisation relative de la communication solennelle dans les grandes chancelleries européennes à partir du dernier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle, et le maintien d'un degré d'inventivité notariale associée à un entraînement massif aux techniques de l'*ars* durant un long XIV<sup>e</sup> siècle (1280-1400), prolongé en Europe centrale (pays de la couronne de Bohême, Pologne) jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

Les *summe dictaminis* les plus importantes sont des recueils textuels représentatifs de l'activité d'une chancellerie à un moment donné de son histoire, et celles qui nous intéressent prioritairement portent la trace de l'idéologie du *dictamen* à son apogée dans l'Italie du XIII<sup>e</sup> siècle. Ces sommes sont en effet organisées selon le principe d'identification de l'ensemble de la production textuelle à la lettre, comprise comme l'unité de base de la création rhétorique, subsumant les documents administratifs correspondant aux actes de la pratique la plus courante (mandats, sauf-conduits, enquêtes, décisions de justice) comme la plus solennelle (privileges, lettres de grâce)<sup>40</sup>. Elles ont aussi la particularité de mêler dans leur organisation la correspondance personnelle et les jeux épistolaires des notaires avec les lettres et actes officiels qu'ils ont créés au service du pouvoir, dans une logique mémorielle qui confond nos divisions contemporaines entre public et privé, écriture littéraire et politico-administrative.

Cette logique prend son sens dans le contexte de la production de l'écrit en chancellerie dans l'Italie du XIII<sup>e</sup> siècle, où les activités d'écriture étaient assumées par une équipe restreinte de lettrés sélectionnés en fonction de leur virtuosité rhétorique autant que de leur capacité juridique : les notaires-*dictatores*<sup>41</sup>. Leur principale tâche était de formaliser – de mettre en forme selon les préceptes de l'*ars* – la correspondance politico-administrative dans tous ses aspects, et ils compensaient la bureaucratisation naissante de leur activité en survalorisant la part de leur production, officielle ou personnelle, étatique ou ludique, qui laissait une plus grande marge à la mise en valeur de leur savoir-faire rhétorique.

La structure particulière des *summe dictaminis* du XIII<sup>e</sup> siècle correspond donc à une tentative de la part de *dictatores* de ces grandes chancelleries de transmettre leur savoir en réalisant un équilibre didactico-mémoriel entre la part de leur activité qui concernait plutôt l'expédition des affaires administratives, où l'inventivité

40 - Olivier GUYOTJEANNIN, « Le roi de France en ses préambules (XI<sup>e</sup>-début du XIV<sup>e</sup> siècle) », *Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1998-1999, p. 21-44.

41 - Sur cette question, voir l'édition de la correspondance de la famille Da Rocca, avec dossiers de correspondance entre le maître-styliste charismatique Pierre de la Vigne et le jeune notaire Nicola lors de son entrée dans la chancellerie sicilienne dans Nicola DA ROCCA, *Epistolae, op. cit.*, en particulier n<sup>os</sup> 2-3 et 16-23.

restait dans les lisières que lui imposaient les rigidités de l'acte, celle qui avait trait à la correspondance politique générale, où l'emploi d'une brillante rhétorique de la persuasion donnait déjà plus libre cours à leurs capacités, et enfin celle qui, orientée vers le divertissement, prouvait de manière autoréférentielle, à l'usage des seuls lettrés, leur maîtrise complète des subtilités du *dictamen*<sup>42</sup>.

Cette exposition des logiques à l'origine du regroupement textuel opéré dans les *summe* permet de comprendre à quel point, malgré des principes d'organisation en partie communs, les grandes *summe* du XIII<sup>e</sup> siècle se démarquent des genres textuels analogues que sont, aux deux extrémités d'une gradation typologique encore à étudier, la collection épistolaire personnelle d'une part et le formulaire de chancellerie *stricto sensu* d'autre part. Création hybride, la *summa* avait en commun avec la première la réduction de l'ensemble des formes qu'elle contenait à la lettre, et avec le second la division fonctionnelle des documents en sections thématiques. Mais le polymorphisme textuel des *summe*, conjuguant les potentialités d'un formulaire administratif, d'un recueil de rhétorique politique et d'une correspondance littéraire, en faisait des instruments polyvalents permettant à leurs utilisateurs d'acquérir une maîtrise rhétorique complète, adaptée à l'ensemble des activités d'écriture au sein d'une grande institution médiévale, suivant en cela la logique totalisante de l'*ars* à son apogée.

### Organisation thématique et fonctionnalité

Trois *summe dictaminis* du XIII<sup>e</sup> siècle méritent une attention particulière en raison de leur origine, de l'époque de leur compilation et de l'ampleur de leur diffusion qui en a fait les vecteurs privilégiés de l'*ars* sud-italienne dans l'ensemble de l'Europe. Elles ont probablement été finalisées dans le milieu restreint des notaires de la chancellerie papale autour de la grande vacance de 1268-1271. La *summa* placée sous l'autorité de Thomas de Capoue (?-1241) après sa mort mêle à des documents politiques importants émis par la papauté lors de son activité à la chancellerie la correspondance personnelle de différents *dictatores* et d'autres documents d'époques variées<sup>43</sup>. La *summa* de Richard de Pofi, *scriiniarius* du vice-chancelier Giordano da Terracina, contient surtout des lettres papales datant des pontificats d'Urbain IV (1261-1264) et Clément IV (1265-1268)<sup>44</sup>. La troisième somme, sous l'autorité de Pierre de la Vigne (?-1249), styliste de Frédéric II, contient des documents créés à la chancellerie sicilienne sous ce dernier, Conrad IV (1251-1254) et Manfred

42 - B. GRÉVIN, *Rhétorique du pouvoir médiéval...*, *op. cit.*, seconde partie.

43 - Pour la naissance de la *summa* de Thomas de Capoue, voir Hans Martin SCHALLER, « Studien zur Briefsammlung des Kardinals Thomas von Capua », *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, 21, 1965, p. 317-518; pour ses liens avec celle de Pierre de la Vigne, voir Fulvio DELLE DONNE, « Una costellazione di epistolari del XIII secolo: Tommaso di Capua, Pier della Vigna, Nicola da Rocca », *Filologia mediolatina*, 11, 2004, p. 143-159.

44 - Ernst BATZER, *Zur Kenntnis der Formularsammlung des Richard von Pofi*, Heidelberg, Winter, 1910.

(1254/58-1266)<sup>45</sup>. Elle a semble-t-il été finalisée à partir d'un prototype créé par un disciple de Pierre, Nicola da Rocca *senior*, peut-être dès le règne de Manfred, dans les circonstances complexes qui provoquèrent un repli stratégique d'une partie des *dictatores* siciliens vers la Curie pontificale à la chute des Hohenstaufen (1266)<sup>46</sup>.

À la faveur du mouvement d'expansion notarial vers l'Europe du nord précédemment évoqué, les trois *summe*, fruits de nombreuses expérimentations et hybridations textuelles, furent diffusées, parfois dans les mêmes manuscrits, hors de ce milieu originel restreint. À partir de leurs divers prototypes se dégagèrent une forme canonique, en six livres pour la *Somme* de Pierre de la Vigne, en dix livres pour celle de Thomas de Capoue, en quarante-six *tituli* ou sections pour celle de Richard de Pofi, plus analytique et déjà plus proche d'un formulaire.

Ces divisions correspondent à une tentative d'équilibrer le regroupement de documents de genre très divers, motivée par la logique de l'*ars dictaminis*, avec une présentation thématique facilitant leur utilisation en chancellerie. La *summa dictaminis* de Pierre de la Vigne, sous sa forme canonique, regroupe ainsi dans ses six livres : 1) la correspondance polémique de Frédéric II contre la papauté ; 2) des lettres en rapport avec les affaires militaires ; 3) une section mêlant affaires politiques et divertissements littéraires des notaires ; 4) des lettres de consolation envoyées par le souverain ou le notaire-*dictator* à un familier à l'occasion d'un trépas<sup>47</sup> ; 5) des modèles de correspondance administrative courante ; 6) des privilèges et autres actes exceptionnels<sup>48</sup>.

La *summa dictaminis* de Thomas de Capoue s'organise de manière analogue tout en accroissant le nombre de sections, qu'elle porte à dix. Le premier et le quatrième livre sont également réservés aux manifestes politiques les plus spectaculaires et aux lettres de consolations, d'autres livres portant l'empreinte d'occupations plus spécifiques de la chancellerie papale<sup>49</sup>. Enfin, la *summa* de Richard de

45 - H. M. SCHALLER, « Die Kanzlei Kaiser Friedrichs II... », art. cit., repris dans *Id., Staufferzeit. Ausgewählte Aufsätze*, Hanovre, Hahn, 1993 ; F. DELLE DONNE, « Una costellazione di epistolari del XIII secolo... », art. cit.

46 - Sur les Da Rocca et leur rôle probable dans la formation du noyau textuel à l'origine de la *summa dictaminis* de Pierre de la Vigne, voir Nicola DA ROCCA, *Epistolae, op. cit.* ; F. DELLE DONNE, « Una costellazione di epistolari del XIII secolo... », art. cit. ; B. GRÉVIN, « L'écriture du latin médiéval (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle)... », art. cit., p. 101-115.

47 - Peter VON MOOS, *Consolatio. Studien zur Mittellateinischen Trostliteratur über den Tod und zum Problem der christlichen Trauer*, 4 t., Munich, Fink, 1972 ; Fulvio DELLE DONNE, « Le consolations del IV libro dell'epistolario di Pier delle Vigne », *Vichiana*, 3<sup>e</sup> s., 4-II, 1993, p. 268-290.

48 - Descriptions détaillées dans l'introduction de Petrus DE VINEA, *Friderici II. Imperatoris epistulae. Novam editionem curavit Johannes Rudolphus Iselius*, 2 vol., Hildesheim, Weidmannsche Hildesheim, 1992, et dans B. GRÉVIN, « L'écriture du latin médiéval (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle)... », art. cit.

49 - H. M. SCHALLER, « Studien zur Briefsammlung des Kardinals Thomas von Capua... », art. cit., p. 400-401, I : *Super invectivis, increpatoriis, reprehensionibus et redargutionibus* ; II : *De ratiocinationibus, gaudiis, mutuis benevolentis et certificationibus inter amicos absentes et significationibus diversorum negotiorum* ; III : *De inductionibus, suasionibus et consiliis dandis* ; IV : *De consolationibus, compassionibus et aliis, que ad id pertinent* ; V : *De litteris testimonialibus, laudum preconis et commendatis* ; VI : *De excusationibus, responsionibus petitionibus et querelis* ; VII : *De precibus et recommendationibus* ; VIII : *De gratiarum actionibus* ; IX : *De*

Pofi porte le principe analytique à ses ultimes conséquences, puisqu'elle présente une division en quarante-six *tituli* englobant toutes les facettes possibles d'une correspondance politique papale vers 1260<sup>50</sup>.

### Le traitement rhétorique de l'exceptionnel

La diffusion de cet énorme ensemble de textes organisés en autant de modèles rhétoriques stylistiquement homogènes, puisque créés selon les mêmes techniques et la même conception de l'*ars* dans les deux chancelleries jumelles par le même milieu dans un laps de temps restreint, enclencha un renouvellement des pratiques rhétoriques des notaires des ateliers d'écriture du reste de l'Europe.

Fortement conditionnés par la montée en puissance de l'*ars* consécutive à l'exportation des maîtres et des techniques italiennes<sup>51</sup>, ils acquièrent dans la même génération (1270-1300) la possibilité de puiser aux sources mêmes de la redéfinition du langage politique en cours en s'inspirant directement des créations les plus prestigieuses des notaires au service de l'Empire et de la papauté. Qui plus est, ces sources étaient regroupées thématiquement dans des collections fonctionnelles qui pouvaient être mises en réseau pour accroître encore leurs possibilités d'exploitation. Un choix devait s'opérer entre le champ de la production écrite où les usages administratifs locaux seraient privilégiés, et celui où les nouveaux modèles allaient être exploités. C'est naturellement dans la sphère de l'écrit politique exceptionnel, non figé par le formulaire ou la pratique courante pour laquelle des formes locales, latines ou vulgaires, étaient généralement déjà en place, que l'exploitation des *summe dictaminis*, avec leur matériaux sophistiqués et polyvalents, trouva les meilleures possibilités d'acclimatation.

Les exemples de réutilisations de modèles fournis par les *summe* dans les grandes chancelleries d'Europe occidentale, qui apparaissent dès les deux dernières décennies du XIII<sup>e</sup> siècle, s'organisent donc en fonction des besoins rhétoriques et idéologiques de ces dernières. Les multiples modèles de privilèges ou actes solennels, papaux et impériaux sont réinvestis dans la création de préambules décorant des actes de fonction juridique et/ou de motivation similaire, comme l'érection d'une principauté, la création d'une université, la rémission d'une peine ou l'octroi solennisé d'une grâce à une personne ou une communauté politique. L'utilisation de ces modèles est parfois proche de celle d'un formulaire. Mais des centaines de lettres beaucoup plus circonstanciées, comme les bulletins de propagande guerrière de Frédéric II, ou ses lettres menaçant les cardinaux de ses foudres s'ils n'étaient pas un pape, ont été par exemple réutilisées par la chancellerie anglaise pour construire une partie de la rhétorique de propagande anti-Valois au début

*constitutionibus, preceptis, commissionibus et gratis faciendis*; X: *De inquisitionibus, de ordine iudiciario, prebendis et electionibus*.

50 - E. BATZER, *Zur Kenntnis der Formularsammlung...*, *op. cit.*, p. 41-92.

51 - Les notaires diffuseurs purent d'ailleurs être les mêmes, à la première génération, que les notaires récepteurs, dans la mesure où les *dictatores* italiens réussirent à forcer les portes de certaines chancelleries septentrionales.

de la guerre de Cent Ans, ou pour composer des lettres aux cardinaux lors de la vacance de 1314-1315 comme source d'inspiration rhétorique<sup>52</sup>.

Du privilège à la création d'université en passant par la mort d'un membre de famille royale, ou une vacance papale, le répertoire de formes rhétoriques contenu dans les trois grandes *summe* devenait donc la matrice potentielle de documents innombrables d'un bout à l'autre de l'Europe, entraînant en quelques décennies l'alignement partiel des rhétoriques royales et princières sur les mêmes rythmes et les mêmes images dans toutes les configurations où le processus d'actualisation du discours politique rencontrait les potentialités offertes par l'un ou l'autre des documents contenus dans leurs sections.

### De l'imitation à l'intériorisation : automatismes et inventivité

Reste à expliquer en fonction de quelles procédures l'exploitation de ce gigantesque réseau rhétorique adapté à l'écriture de l'exceptionnel a pu s'accorder avec le constant souci des notaires de maintenir dans leurs compositions l'équilibre entre stabilité stylistique et inventivité rhétorique requis par cette partie du travail de rédaction en chancellerie, la plus prestigieuse et la moins routinière.

#### L'exploitation combinatoire

La structuration particulière des recueils offre un premier indice, avec leurs regroupements par sections de lettres typologiquement semblables dans lesquelles le notaire utilisateur pouvait piocher en fonction de la thématique du document à créer, en s'inspirant au besoin de plusieurs textes. C'est ce qui s'est passé dans le cas d'une lettre *De orando*, composée à la chancellerie anglaise à l'occasion de la mort de l'épouse d'Edouard I<sup>er</sup>, Aliénor de Castille, en 1291, pour solliciter l'intercession des prières de la congrégation de Cluny. Ce document, créé à une date très précoce dans la réutilisation des sommes, alors en circulation depuis quelques années seulement, exploite probablement les possibilités combinatoires offertes par l'existence de sections analogues contenant des lettres de consolation dans les trois *summe dictaminis* pour créer un texte original<sup>53</sup>. Deux lettres du quatrième livre de la somme de Pierre de la Vigne jadis composées à l'occasion de la mort du fils Henri (VII) et de la troisième épouse de Frédéric II en 1242 furent mises en réseau avec deux lettres de consolation envoyées par Honorius III et Urbain IV à des souverains à l'occasion de deuils familiaux, pour fournir des points d'appui rhétoriques à partir desquels le notaire construisit son texte<sup>54</sup> :

52 - B. GRÉVIN, *Rhétorique du pouvoir médiéval...*, *op. cit.*, cinquième partie.

53 - Respectivement le quatrième livre des *summe* de Pierre de la Vigne et Thomas de Capoue, et le *titulus* XXI de la *summa* de Richard de Pofi, voir notes 52-54.

54 - La démonstration, souvent positive quant à la réutilisation des sommes, ne prouve pas l'originalité du reste de la composition, qui peut être dérivée de documents d'inspi-

<p><i>De orando pro anima Alianore, quondam regina Anglie</i><sup>55</sup>  <i>Rex venerande religionis viro, abbati cluniacensi salutem et dilectionem in Christo sinceram</i></p>	<p>Extraits des sections <i>littere consolationis</i> des trois <i>summe dictaminis</i> de Thomas de Capoue, Pierre de la Vigne et Richard de Pofi exploitées par le notaire dans la composition de son document Thomas de Capoue (ThdC) IV, 3  Richard de Pofi (RdP 347, dans <i>titulus XXI</i>: de <i>consolationibus</i>)  Pierre de la Vigne (PdV) IV, 1 et 2<sup>56</sup>.</p>
<p><i>Deus omnium conditor et creator, qui celestis profunditate consilii ordinat, vocat, disponit et revocat subjectas sue providentie creaturas, serenissimam consortem nostram Alianoram, quondam reginam Anglie, ex regali ortam progenie, quarto kalend' decembris de presenti seculo quod vobis non sine multa mentis amaritudine nunciamus, sicut sibi placuit evocavit. Cum itaque dictam consortem nostram, quam vivam care dileximus, mortuam non desinamus amare, ac opus sanctum et salubre iuxta divine scripture sententiam censatur pro defunctis, ut a peccatorum solvantur nexibus exorare; aeternam caritatem vestram affectuosis precibus duximus excitandam, et instantius implorandam, quatinus ipsius consortis nostre exequias cum omni devotione solemniter celebrantes animam eius cum decantatione missarum et aliis ecclesiasticis sacramentis Deo vivo, qui aufert spiritum principum, specialiter commendetis adiuvantes eandem ac etiam facientes a prioribus monachis clericis et aliis brevibus subditis in sacramentorum suffragiis elemosinis ceterisque operibus caritatis salubriter adiuvare; ut si quid macule non purgate in ipsa forsitan oblivionis defectu vel alio modo remansit, per utilia orationum vestrarum presidia iuxta divine misericordie plenitudinem abstergatur.</i></p>	<p>TdC IV, 3: <i>...Ideoque sinceritatem vestram moneamus et hortamur attente... quatinus ob reverentiam divinam et nostram omnem tristitiam deponentes, gaudeatis in illo qui celestis profunditate consilii disponit et ordinat, vocat et revocat, subiectas sue providentie creaturas qui affectibus paternis et patris filios corrigit...</i>  PdV IV, 2: <i>Latentis hostis insidias non potuimus effugere, quin post innumeras regiones sub virga maiestatis nostre deductas, serenissimam Augustam ex regali progenie ortam...</i>  PdV IV, 1: <i>...fidelitati tue presentium tenore mandamus, quatenus per totam abbatiam Montis Cassini cunctis clericis et ceteris fidelibus nostris iniungas ut eius exequias cum omni devotione solemniter celebrantes, animam eius cum decantatione missarum et aliis ecclesiasticis sacramentis divine misericordie recommendent...</i>  PdV IV, 2: <i>quapropter tibi districte precipimus, quatinus eius exequias per totam iurisdictionem tuam [...] universaliter facias celebrari, ut quilibet in ecclesiis congregati Auguste animam, qui aufert spiritum Deo vivo spiritualiter recommendent.</i>  RdP 347: <i>Ut autem siquid macule non purgate in ipsa forsitan oblivionis defectu vel alio modo remansit, iuxta divine misericordie plenitudinem abstergatur, eidem devotarum orationum suffragia per nos et alios prout nobis fuerit ex alto permissum apud divinam clementiam impendemus.</i></p>

Cette technique combinatoire était appliquée en France et en Angleterre, parfois beaucoup plus mécaniquement, à d'autres catégories de documents à partir

ration analogue. Il faut donc procéder avec une grande prudence dans les conclusions sur le degré d'originalité du document créé par rapport aux matrices potentielles.

55 - Thomas RYMER (éd.), *Foedera, Conventiones, Literae et cujuscunq[ue] Acta publica inter reges et alios quosvis imperatores reges potnifices principes vel commitates*, Hague Comitiss, J. Néaulme, 1739-1745, vol. I-2, p. 743 (1291).

56 - Textes cités d'après le ms. Barb. Lat. 1948 de la Bibliothèque Vaticane pour les *summe* de Thomas de Capoue et Richard de Pofi, d'après Alphonse HUILLARD-BRÉHOLLES (éd.), *Historia diplomatica Friderici secundi, sive Constitutiones, privilegia... istius imperatoris et filiorum ejus. Accedunt epistolae paparum et documenta varia*, Paris, H. Plon, 1852-1861, pour celle de Pierre de la Vigne. Concordance entre les numéros des lettres de la collection classique (Petrus DE VINEA, *Friderici II. Imperatoris epistulae...*, op. cit., réimpression anastatique de l'édition de 1741) et l'édition diplomatique d'A. Huillard-Bréholles dans B. GRÉVIN, *Rhétorique du pouvoir médiéval...*, op. cit., annexes.

de séries contenues dans certaines sections thématiques des sommes. Elle permettait de créer un document final à moindre frais que l'invention pure, tout en lui conservant une grande originalité par rapport à l'un ou l'autre des modèles exploités. L'extension de ce principe au-delà de la somme individuelle peut être directement mise en relation avec l'existence de manuscrits du début du XIV<sup>e</sup> siècle regroupant les trois *summe* pour faciliter le travail du notaire<sup>57</sup>.

### De l'imitation à l'inspiration : le réinvestissement des schèmes rhétoriques

Dans ce premier cas de figure, l'exploitation en réseau des sommes se combine avec une réutilisation des différentes lettres-modèles qui s'apparente à un travail de patchwork, à mi-chemin entre la reprise d'un formulaire et une inspiration plus distante. De larges segments des textes sélectionnés sont intégrés avec des modifications minimales dans le nouveau document. D'autres exemples montrent cependant que les *summe* faisaient l'objet d'autres techniques d'exploitation plus subtiles mais aussi plus difficiles à reconstituer, puisque la réduction des éléments communs entre la ou les lettres-matrices et le document dérivé augmente en proportion l'incertitude sur la probabilité d'une dépendance, jusqu'à bloquer toute possibilité de démonstration.

C'est pourtant l'étude de ces cas limites qui permet d'avancer dans la compréhension des techniques de mémorisation et d'exploitation des *summe* comme guides rhétoriques pratiques en combinaison avec un savoir rhétorique directement dérivé des *artes*. L'exemple suivant, écrit dans la même institution dix-sept ans après le premier document, illustre à la fois la possibilité qu'avaient les notaires, grâce à la connaissance des *summe*, de choisir un cadre théorique adapté aux situations politiques exceptionnelles, et l'emploi effectif par ces derniers de techniques de création assistée beaucoup plus complexes. Le recours à la lettre-matrice, contenue dans le premier livre de la *summa* de Pierre de la Vigne, a en effet été motivé par la répétition dans le temps, à cinquante ans d'intervalles, d'un même imbroglio diplomatique.

Édouard II hérita en 1306 d'une situation politico-militaire complexe en Écosse, annexée par son père malgré l'opposition d'une grande partie de la population, de la noblesse et du clergé, ce qui avait conduit Édouard I<sup>er</sup> à emprisonner l'évêque de Glasgow, promoteur direct de la rébellion<sup>58</sup>. Le pape demanda au nouveau souverain de libérer le prélat dans un geste d'apaisement, et Édouard II

57 - Voir Benoît GRÉVIN, « Regroupements, circulation et exploitation de collections de lettres assimilées aux *summe dictaminis* au bas Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », in B. GRÉVIN et S. GIOANNI (dir.), *La transmission des collections textuelles d'origine latine et non latine en Occident de l'Antiquité tardive au bas Moyen Âge (VI<sup>e</sup>-début XIV<sup>e</sup> siècle)*, Rome, École française de Rome, 2008, sous presse, et la description du ms. Barb. Lat. 1948, précédemment cité, qui contient les trois *summe* de Pierre de la Vigne, Richard de Pofi et Thomas de Capoue dans Hans Martin SCHALLER (avec la coll. de Bernhard VOGEL), *Handschriftenverzeichnis zur Briefsammlung des Petrus de Vineia*, Hanovre, Hahn, 2002, n° 36, p. 59-60.

58 - Sur ces événements, voir Alexander GRANT, *Independence and nationhood: Scotland 1306-1469*, Édimbourg, Edinburgh University Press, 1991, p. 5-9.

dut motiver son refus d’obtempérer en rappelant les activités politiques et guerrières de l’évêque contre le roi défunt. Le notaire responsable de la rédaction de cette lettre diplomatique de 1308 mettant en jeu une rhétorique de la persuasion a trouvé le document approprié pour servir de base à sa rédaction dans le premier livre de la *Somme* de Pierre de la Vigne, qui regroupa des documents concernant les relations tumultueuses entre Frédéric II et la papauté. Il s’y trouve une lettre du roi Manfred datant de 1264, dans laquelle celui-ci se justifiait devant le pape de retenir en prison un prélat qui, adversaire obstiné des Hohenstaufen depuis le règne de son père Frédéric II, avait dirigé des opérations militaires contre ses partisans dans les Marches et était tombé en leur pouvoir. L’étonnant parallélisme des deux situations fut exploité avec brio par le notaire :

<p><i>Eduardus II</i> : ‘<i>Ad papam de episcopis Sancti Andree et Lichfelden</i>’ extra custodiam missis : <i>de horrendis sceleribus episcopi Glascuensis : necnon de bonis Templariorum</i><sup>59</sup></p>	<p>Pierre de la Vigne, I, 24 : [<i>Manfredus</i>] ‘<i>Scribit pape quod non remittit sibi captivum repetitum per ipsum, sed ob sui reverentiam mitigat sibi captivitatem</i><sup>60</sup></p>
<p>...<i>ipse etenim Glascuensis episcopus incolas terre nostre Scotie ad rebellionem contra prefatum patrem nostrum spreto homagii et fidelitati eiusdem iuramento corporali sepius prestitio, in subversionem status regni nostri dicitque patris nostri, variis machinationibus incitavit. Qui licet multotiens per suas subdolas promissiones, per eundem patrem nostrum reconciliatus fuisset, in ipso tamen in tantum sue malitie excrevit antiquitas, quod regnum nostrum imposterum pluries perturbavit. Ac demum, a vetitis nesciens abstinere, set divini nominis et sue honestatis oblitus ; non ut presul pacificus, set belliger, non altaris levita, set equo elevatus, clipeum pro infula, gladium pro stola, lorica pro alba, galeam pro mitra, lanceam pro baculo pastoralis, inter inimicorum dicti patris et nostrorum consortia, contra ipsum patrem nostrum in guerra sua Scotie ordine turbato assumens, contra ipsius iuramenti debitum hostiliter ut proditor insurgebat quem sic armis indutum, ad privatam et honestam custodiam bellicus eventus adduxit.</i></p>	<p>...<i>cum igitur ad partes Marchie, dudum in amicorum subsidium, qui ob zelum devotionis et fidei quam erga divum Augustum felicitis memorie dominum patrem nostrum tenaciter habite, in me quasi nove dilectionis fragrantia redolebant, quandam quantitatem militum in favoris subsidium suffragium destinassem, dissidentibus inter se partibus, prout moris est potius vel erroris, prout inter eos malitie radicavit antiqutitas, idem electus non pacifer inventus sed belliger, non altaris levita sed equo leviter elevatus, non Dei minister sed excidii ministrator, inter agmina militum casualiter incidit et ad privatam honestamque custodiam ipsum bellicus eventus adduxerit.</i></p>

On constate que celui-ci, une fois sous les yeux ou en mémoire toute la section du texte-matrice sélectionné, après un discret écho formel à la mémoire des deux pères respectifs des souverains mandataires (*dominum patrem nostrum ; prefatum patrem nostrum*), s’est essentiellement appuyé sur une période rhétorique complexe. Elle mettait en relief dans une figure d’opposition artistiquement balancée le scandale d’un prélat délaissant ses occupations pacifiques pour des pratiques guerrières, avant de se clore sur le rappel de sa capture (*non pacifer inventus sed*

59 - T. RYMER (éd.), *Foedera...*, op. cit., vol. II-1, p. 65.

60 - Cité à partir de PETRUS DE VINEA, *Friderici II. Imperatoris epistulae...*, op. cit. (il n’existe pas à ma connaissance d’édition récente de cette lettre de Manfred).

*belliger, non altaris levita sed equo leviter elevatus, non Dei minister sed excidii ministrator, inter agmina militum casualiter incidit et ad privatam honestamque custodiam ipsum bellicus eventus adduxerit*). Dans son imitation de la structure de cette période, le notaire du roi d'Angleterre a pris appui sur le segment conclusif du membre précédent qui rappelait la perversité invétérée de l'homme de religion, en le transformant légèrement par une permutation de verbes au sémantisme équivalent, rentrant également dans le schéma rythmique de la fin de membre sélectionnée, un *cursus tardus* (^xx^xx) (*Malitie radicavit antiquitas* devient *malitie excrevit antiquitas*).

Un coup d'œil sur l'adaptation de cette section par le notaire anglais (*non ut presul pacificus, set belliger, non altaris levita, set equo elevatus, clipeum pro infula, gladium pro stola, loriam pro alba, galeam pro mitra, lanceam pro baculo pastorali, inter inimicorum dicti patris et nostrorum consortia, contra ipsum patrem nostrum in guerra sua Scotie ordine turbato assumens, contra ipsius iuramenti debitum hostiliter ut proditor insurgebat quem sic armis indutum, ad privatam et honestam custodiam bellicus eventus adduxit*) montre qu'il s'est livré à un complexe exercice d'*amplificatio* (une technique enseignée dans les *artes*). Il a pour ce faire prolongé l'opposition rhétorique entre le comportement pacifique du bon évêque et l'action guerrière du prélat pervers par une mise en contraste des attributs pastoraux du premier (infule, étole, aube, mitre, bâton pastoral) avec l'équipement guerrier du second (bouclier, glaive, cuirasse, casque, lance). On note au passage les capacités d'évocation visuelle de cette rhétorique opposant de manière très efficace deux panoplies vestimentaires immédiatement traduisibles en images, et fortement idéologisées dans la société du XIV<sup>e</sup> siècle : celle de l'évêque et du chevalier. Le notaire résume ensuite les charges de trahison accumulées par l'évêque, avant de se replacer une dernière fois dans le sillon du modèle sicilien, légèrement adapté à la structure grammaticale du nouveau texte, afin de clore la période ouverte dans le texte-modèle (le subjonctif parfait *adduxerit* devient *adduxit*, modifiant le *cursus tardus* (^xx^xx) du segment *eventus adduxerit* en *cursus planus* : *eventus adduxit*<sup>61</sup>).

L'insistance sur le travail du notaire pour modifier le sémantisme ou la morphologie des formes en les faisant concorder avec le schème rythmique du *cursus* n'est pas gratuite : c'est un aspect essentiel de sa technique. Dans les passages où les imitations sont isolées, les endroits du texte-matrice conservés par le notaire correspondent toujours à des fins de membres de la période d'emprunt (*radicavit antiquitas* ; *eventus adduxerit*), indiqués par la ponctuation des manuscrits et la logique grammaticale.

Ces passages, obligatoirement construits dans le respect d'un des trois schèmes du *cursus* rythmique, imposant une alternance fixe de syllabes accentuées et non

61 - Les trois schèmes du *cursus*, employés dès l'Antiquité tardive, correspondant à une succession de syllabes accentuées (^) et non accentuées (x) sont x^xx^x (*cursus planus*) ; x^xx^xx (*cursus tardus*) et x^xxxx^x (*cursus velox*). Ils interviennent dans l'*ars* comme élément non seulement ornemental, mais structurant du discours à la fin de chaque membre d'une période, c'est-à-dire de chaque articulation syntaxique conclue par une ponctuation (virgule, point-virgule, point), et leur montée en puissance est à mettre en rapport avec le développement de la poésie rythmique latine au XII<sup>e</sup> siècle, avec les méthodes d'apprentissage du latin, mais aussi certainement avec celles de la récitation.

accentuées, et dont l'enseignement et la pratique étaient à la base de l'*ars dictaminis* au XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle, servaient de points de repères et de pivots aux notaires dans leur analyse et leur mémorisation du texte à recomposer. L'encodage de ces segments du discours dans l'un des trois schèmes rythmiques de l'*ars* facilitait leur exploitation, en suggérant la sélection de termes de substitution aidant à la variation rhétorique grâce à leur longueur et leur accentuation identique (*excrécit antiq̄uitas* ; *radicécit antiq̄uitas*). Il facilitait également l'adaptation d'une combinaison sémantique de base (verbe adverbe ; nom et verbe ; nom et complément de nom) à une construction légèrement différente par reconfiguration à partir du même moule rythmique (par exemple dans le passage de la deuxième à la troisième personne, dans une période de la lettre de consolation, avec légère modification des deux termes en combinaison dans le cadre du *cursus velox* (^xxxx^x) : *spirituáliter recommendent* = *speciáliter commendétis*).

Ces modes de composition prosaïque en chancellerie du XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle employaient donc des procédés de substitution textuelle par variation sémantique sur un schème rythmique préétabli, dépendants d'un conditionnement mémoriel, qui permettaient de remplacer des chaînes syntaxico-sémantiques par d'autres grâce à la mémorisation d'un grand nombre de structures rythmiquement équivalentes. Ces procédés rhétoriques liés aux possibilités mnémotechniques offertes par le *cursus* évoquent *a priori* plutôt les mécanismes de composition formulaire de l'*Iliade* ou de la *Chanson de Roland* qu'une logique de création administrative<sup>62</sup>.

Cette proximité s'explique en partie par le caractère amphibie de l'*ars*, prose rythmée parfois définie dans les traités ou les *dictamina* des maîtres du XIII<sup>e</sup> siècle comme un *carmen prosaicum*, et du reste étroitement associée dans ses premières phases à la pratique de la poésie latine rythmique et métrique<sup>63</sup>. Si ces procédés de formalisation du discours du bas Moyen Âge ne sont pas directement assimilables aux pratiques de l'oralité, on peut néanmoins rapprocher ces techniques de recomposition prosaïque à partir des *summe* de techniques de substitution métrique et rythmique bien connues de la culture médiévale latine et vulgaire comme d'autres cultures traditionnelles, et en partie liées à une proximité encore très grande du conditionnement des techniciens de l'écrit avec des techniques de mémorisation et de rédaction formulaire. Cette mise en valeur de modes de substitution liés à la structure rythmique du discours confirme que l'analyse des procédés

62 - Il ne s'agit pas d'assimiler complètement les techniques de rédaction en chancellerie à celles, fortement dépendantes d'une transmission originelle orale, de la chanson de geste, mais le rapprochement n'est pas superficiel. La diffusion et la standardisation du *cursus* modifient au XIII<sup>e</sup> siècle non seulement les techniques de rédaction, mais aussi la mémorisation, l'apprentissage et l'exploitation des textes ainsi conditionnés, et permettent d'expliquer la virtuosité de procédés de substitution de termes.

63 - B. GRÉVIN, *Rhétorique du pouvoir médiéval...*, *op. cit.*, troisième partie, notamment p. 145-147. L'*ars dictaminis* étant tendanciellement l'art de dicter des lettres en prose, dans son sens le plus large, il inclut de manière programmatique, au moins dans les premiers stades de la présentation théorique, les deux autres registres, rythmique et métrique, de l'écriture latine. Dans la pratique, au XIII<sup>e</sup> siècle, l'*ars* est de plus en plus comprise comme une technique de rédaction épistolaire.

de créations des grands textes politiques en chancellerie doit prendre en compte un ensemble de facteurs culturels et cognitifs beaucoup plus complexes qu'il n'y paraît à l'étude des seuls formulaires administratifs ou des traités rhétoriques.

Le notaire n'aurait d'ailleurs pu exécuter le réinvestissement d'un schème rhétorique aussi complexe que cette opposition entre le prélat guerrier et le prélat modèle s'il n'avait conjugué à une connaissance exceptionnelle des textes de la *summa*, lui permettant de découvrir le gisement rhétorique à exploiter, des capacités de composition personnelles indissociables d'une bonne formation théorique, mais surtout d'un entraînement déjà long à la pratique de l'*ars*. Celui-ci reposait sans doute sur l'intériorisation de passages entiers des *summe*, voire de leur intégralité. La réutilisation plus mécanique des passages extraits des lettres de consolation en 1291 et l'exploitation plus virtuose de la lettre de Manfred en 1308 témoignent peut-être de la familiarisation du personnel à disposition du roi d'Angleterre avec ces instruments entre ces deux dates, dont l'intervalle correspond au début de leur diffusion à grande échelle en France et en Angleterre<sup>64</sup>. La qualité et les modalités de la seconde réutilisation posent en tout cas la question du degré d'imprégnation mémorielle du notaire par la *summa*. Une hypothèse raisonnable est que la sélection et l'exploitation de passages aussi particuliers, tout comme les exercices de substitution à partir des parties rythmées des textes de base, dépendaient d'une connaissance intensive acquise par la copie et la lecture répétée. Cette intériorisation finissait par créer chez le notaire un conditionnement aidant à la sélection des textes, voire un ensemble d'automatismes d'écriture lui permettant d'élaborer différentes séquences de sens et de structure analogue à partir d'un même schème syntactico-rythmique fourni par une ou plusieurs matrices.

### De l'inspiration à l'automatisme : l'imprégnation mémorielle

Un dernier exemple aidera à comprendre ce dernier point, fortement dépendant de la structure rythmique de l'*ars*, tout en exemplifiant la persistance de ces techniques d'exploitation des sommes dans la longue durée et dans des contextes institutionnels parfois fort différents. Il est en effet emprunté à la correspondance politique du tribun romain Cola di Rienzo, notaire de la commune de Rome devenu l'éphémère chef de la république romaine de 1347-1348<sup>65</sup>.

Depuis les études de Konrad Burdach et Paul Piur, les liens entre la rhétorique impériale de Frédéric II et l'idéologie politique de Cola di Rienzo sont

64 - E. H. KANTOROWICZ, « Petrus de Vineia in England », art. cit. et *Id.*, « The Prologue to Fleta... », art. cit.

65 - Sur Cola di Rienzo, voir Amanda COLLINS, *Greater than emperor: Cola di Rienzo (ca. 1313-1354) and the world of fourteenth-century Rome*, Ann Arbor, The University of Michigan Press, 2002 et Tommaso DI CARPEGNA FALCONIERI, *Cola di Rienzo*, Rome, Salerno Editrice, 2002. Même si la première est plus sensible au problème de la formation notariale de Cola di Rienzo, les deux essais ignorent le rapport entre culture du *dictamen* et formalisation des lettres. C'est une régression méthodologique par rapport aux ouvertures en ce sens de Konrad BURDACH et Paul PIUR (éd.), *Briefwechsel des Cola di Rienzo*, Berlin, Weidemann, 1912, vol. II-2, au temps du cycle d'enquêtes germaniques sur la rhétorique du pouvoir évoqué en introduction.

connus, et ces savants avaient noté les rapports formels des *incipit* de certaines de ses lettres de propagande avec des textes de la *summa* de Pierre de la Vigne<sup>66</sup>. L'analyse de la missive du 22 juillet 1347 annonçant à Florence la soumission du *prefectus urbis* Giovanni da Vico fait ainsi apparaître un travail d'adaptation d'un bulletin de victoire de Frédéric II écrit un siècle plus tôt à l'occasion de la prise de Faenza et inclus dans le premier livre des lettres de Pierre de la Vigne qui s'étend en fait à l'ensemble du texte :

Cola di Rienzo à Florence : lettre du 22 juillet 1347 sur la soumission du préfet Jean de Vico <sup>67</sup>	Pierre de la Vigne I, 8 : bulletin de victoire sur la prise de Faenza (1241) <sup>68</sup>
<p><i>Adaucte a spiritu sancto continue nostre prosperitatis auspicia, quibus misericorditer Dominus dirigit et protegit gressus nostros, amicitie vestre significamus ad gaudium ut sicut estis laborum nostrorum amicabili et filiali devotione participes, nostre quietis et gaudii non sitis expertes. Sane Iohannes de Vico, Urbis prefectus, contra quem per victoriosum exercitum Iustitie mucrone processimus, non valens ulterius se tueri, personaliter ad obbedientiam nostram venit, et nostros humiliter prostratus ad pedes veniam petiit reverenter, rocca Rispanpani restituta. Nosque de errantium conversione et reductione letantes et misericordia uti cum eo et aliis disponentes, ipsum benigne recepimus et clementer, et prestito per eundem de parendo mandatis sancte matris ecclesie, sedis apostolice, Romani populi atque nostris debito iuramento in pleno publico et solempnissimo parlamento ipsum petentem suppliciter restituimus de plenitudine gratie ad prefectoriam dignitatem et singulos pristinos ad honores, ita eum benigne tractantes, ut victus et nostram misericordiam prosecutus nil gratius nilque suavius iugo pie Romane iustitie sentiat humiles experiri...</i></p>	<p><i>Adaucte nobis continue felicitatis auspicia, quibus dextera domini prosequitur gressus nostros, desiderium vestrum volumus non latere. Cum enim in obsidione Faventie preterita hyeme fixa fuerint victricia nostra castra et insultibus propter asperitatem temporis non pateret [...] verni temporis adveniente temperie, cives non confiderent ulterius se tueri, misericordiam nostram tandem humiliter imploraverunt et quarto decimo die precedentis mensis aprilis, cum omni devotione se ad mandata nostra convertentes, quanquam suis diffisi meritis, de nostra tamen que suis preponderabat excessibus pietate confisi, ditioni nostre colla subiecerunt, corporali fidelitatis debite prestito iuramento, aliisque omnibus illicitis iuramentis que prius fecerant penitus abiuratis. Nos igitur, qui de nostrorum subiectionum conversione gaudemus, gloriosum vindicte genus pensantes ignoscere subditis, et suorum excessuum iudicium moderari, civitatem eandem et cives eius in gratiam nostram clementer accepimus, et reos absolvimus, ac offensas remisimus quas patrarant, captivos eorum liberaliter liberatis ; et tandem eis de nostra gratia confidentiam dedimus, ut victi nostram misericordiam consecuti, victorie quoque nostre denuo congaudeant, et nil dulcius nilque suavius iugo imperii sentiant experiri [...] Que omnia vobis significamus ad gaudium, ut sicut estis nostrorum successuum avidi, sic sitis participes triumphorum.</i></p>

La technique d'adaptation témoigne de la même maîtrise que dans le cas de la lettre de 1308. Cola di Rienzo a composé l'exorde en fusionnant des éléments empruntés à la fois à l'exorde (*audacte nobis*, etc.) et à la conclusion (*que... vobis significamus ad gaudium, ut sicut estis... participes*) de la lettre-matrice, également employée pour celle du nouveau document. Dans le reste de celui-ci, les éléments directement empruntés à la lettre d'origine sont minoritaires, à l'exception du

66 - K. BURDACH et P. PIUR (éd.), *Briefwechsel des Cola di Rienzo*, op. cit.

67 - *Ibid.*, n° 33, p. 122-123.

68 - Lieux d'édition de la lettre, voir note 56.

segment rhétorique sur les vaincus qui, obtenant la miséricorde du vainqueur, constatent par l'expérience que rien n'est plus suave ni plus doux que de porter le joug de l'empire. Cola di Rienzo reprend ce dernier complexe idéologique tout en l'adaptant à la phraséologie de sa république romaine (le joug de l'empire devient le joug de la pieuse justice romaine).

À la lumière des passages de l'exorde et de la conclusion de la lettre originale massivement imités, la présence persistante de courts enchaînements syntactico-sémantiques rythmés par le *cursus* (*non valens ultérior se tuéri, personaliter ad obbedientiam nostram venit, et nostros humiliter prostratus ad pedes... conversione et reductione letantes... benigne recepimus et clementer, et prestito per eumdem... Romani populi atque nostris debito iuramento*<sup>69</sup>) ayant leur parallèle dans le texte-matrice ne peut signifier qu'une chose. C'est bien la lettre de Frédéric II tout entière que Cola di Rienzo recompose en se servant de ces expressions de loin en loin comme de pierres d'attente, là où les nécessités de la narration l'obligent à s'éloigner considérablement du modèle. Une analyse ultérieure des permutations de termes de sens grossièrement équivalents introduisant une variation dans le moule rythmique du *cursus* (*prosperitatis auspicia = felicitatis auspicia; clementer accepimus = recepimus et clementer; misericordiam consecuti = misericordiam prosecutus*) illustre ces techniques de substitution. On peut les rapprocher de certains tableaux d'équivalences syntactico-sémantiques proposés par les *artes dictaminis* contemporaines de la diffusion et de l'exploitation des sommes telles que l'*ars* de Laurent d'Aquilée, ou bien plus tard celle de Jean de Gelnhausen<sup>70</sup>.

Ces techniques étaient donc présentées sommairement dans la théorie de l'*ars* au XIV<sup>e</sup> siècle, mais elles ne pouvaient être vraiment maîtrisées, dans le cas d'une création rhétorique trop complexe pour être standardisée, que par l'apprentissage des dizaines de schèmes équivalents, contenus dans les textes mis en réseau par les *summe*, qui finissaient par mettre à la disposition du futur notaire une réserve quasiment inépuisable de termes de substitutions.

La comparaison de la lettre anglaise de 1308 et du bulletin de victoire de Cola di Rienzo de 1347 confirme que l'exploitation notariale des *summe dictaminis*

69 - Les passages en gras correspondent aux parallèles, les voyelles accentuées au *cursus*.

70 - Voir Hans KAISER, *Der collectarius perpetuarum formarum des Johann von Gelnhausen*, Strasbourg, thèse de l'université de Strasbourg, 1898, avec édition partielle d'un traité épistolaire (*ars dictaminis*) imité de Laurent d'Aquilée, annexé par le notaire impérial Jean de Gelnhausen à son *Collectarius cancellarie* (un formulaire en partie influencé par la *summa* de Pierre de la Vigne). On y trouve des tables combinatoires de termes permettant de faire varier les syntagmes entre deux actes de la pratique de même teneur qui donnent une idée des automatismes de substitution appuyés sur la connaissance des sommes intégrés par les notaires du XIV<sup>e</sup> siècle (par exemple, p. 153 : *hic incipiuntur verba, quibus petunt in petitionibus : postulo humiliter ; rogo suppliciter ; exoro confidenter ; deprecor lacrimanter ; obsecro secure ; deosco instans ; peto affectans ; rogito reverenter ; excito instanter ; assisto incessanter ; insisto genu flexo...*). La relative pauvreté des expositions de ces traités, correspondant à des modèles d'écriture relevant de la pratique courante (par exemple des suppliques), exclut que les modes de composition de documents exceptionnels ici discutés soient réductibles à la seule application des recettes qui y sont exposées. Ils dépendent de leur amplification par la pratique et la mémorisation des *summe*.

au XIV<sup>e</sup> siècle ne reposait pas seulement sur la sélection et l'imitation plus ou moins heureuse de textes ou de fragments textuels conservés dans ces véritables lieux de mémoire de la rhétorique politique médiévale. Elle dépendait d'une technique de récréation conjuguant dans une mesure chaque fois différente la variation ou le respect de la matrice, laquelle émergeait dans la nouvelle composition, tantôt sous la forme d'enchaînements rhétorico-syntaxiques complexes intégralement transposés, tantôt sous l'apparence d'un semis d'unités ou de combinaisons lexicales simples isolées les unes des autres et à moitié recomposées selon les schèmes rythmiques imposés par le *cursus*.

Une telle technique de « récréation assistée » supposait une virtuosité rhétorique telle et une connaissance si approfondie des *summe* qu'il est difficile d'exclure leur mémorisation au moins partielle, d'ailleurs attestée dans le cas de Cola di Rienzo par certaines réminiscences affleurant dans les écrits datant de sa prison de Prague, où il n'avait pas ses manuscrits à disposition<sup>71</sup>. Seule cette mémorisation permettait l'acquisition de réflexes et d'automatismes de composition, même si elle devait nécessairement s'appuyer sur une parfaite maîtrise des règles théoriques présentées dans les *artes dictaminis*. La connaissance théorique de l'*ars* et la connaissance pratique des *summe* se conjuguèrent donc pour rendre possible cet apparent paradoxe rhétorique : la récréation perpétuelle de textes solennels présentant chaque fois une apparence nouvelle, tout en s'appuyant solidement sur l'autorité de ces modèles prestigieux empruntés au XIII<sup>e</sup> siècle des empereurs et des papes.

## Une matrice du langage politique

L'influence du réseau rhétorique formé par les trois grandes *summe dictaminis* (et les recueils de structure analogue qui peuvent en être rapprochés)<sup>72</sup> sur le langage politique médiéval dura plus de deux siècles. Après une première phase d'acclimatation de ces instruments de travail dans les dernières décennies du XIII<sup>e</sup> siècle, elle fut maximale dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle avant de décroître lentement, puis plus brusquement à l'orée du XV<sup>e</sup> siècle en Italie, en France et en Angleterre. En Europe centrale et orientale, leur destin se prolongea jusqu'à l'époque moderne, avec la création d'une nouvelle génération de *summe* d'origine bohémienne dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>73</sup>.

71 - B. GRÉVIN, *Rhétorique du pouvoir médiéval...*, *op. cit.*, cinquième partie, p. 817-820.

72 - La valeur de démonstration des trois sommes ici examinées tient à leur importance idéologique et à leur diffusion exceptionnelle prouvant leur centralité dans le réseau des recueils textuels assimilables en circulation aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles, pour lesquels voir B. GRÉVIN, « Regroupements, circulation et exploitation... », art. cit. À moyen terme, l'ensemble des recueils pertinents, et des formes typologiquement voisines (collections de lettres ou formulaires *stricto sensu*) doit être inclus dans l'étude de l'exploitation des *summe*.

73 - Pour les rapports de ces nouvelles créations avec la *summa* de Pierre de la Vigne, B. GRÉVIN, *Rhétorique du pouvoir médiéval...*, *op. cit.* Au centre de ce nouveau cycle, la *summa cancellarie* de Jean de Neumarkt, chancelier de l'empereur Charles IV de Bohême, intègre des éléments de la *summa* de Pierre de la Vigne dans une nouvelle présentation

Les *summe dictaminis* du XIII<sup>e</sup> siècle se révèlent un instrument particulièrement adapté pour comprendre les mécanismes de création du discours politique à la fin du Moyen Âge, quand celui-ci sortait des lisières de la pratique administrative ordinaire appuyée sur la simple répétition des formulaires, pour se hausser au niveau d'une plus grande créativité. La confirmation d'une forte influence des modèles papaux et sicilien-impérial du XIII<sup>e</sup> siècle dans la constitution de cette rhétorique solennelle des grandes chancelleries européennes, pour fondamentale qu'elle soit, est peut-être moins intéressante que la mise en lumière des mécanismes exacts d'emprunt et de filiation textuelle, qui rend en partie caduques les interrogations traditionnelles sur le cheminement des formules de chancellerie à chancellerie. Le groupe compact représenté par les trois grandes sommes forme un réseau textuel privilégié dont les arborescences multiples, à travers les divisions en sections se recoupant parfois, comme celles des « lettres de consolation », couvraient une grande partie des besoins de l'écriture solennelle du XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle. Surtout, la possibilité d'établir une équation entre une réutilisation précise et le contexte d'insertion du document dans la *summa* exploitée permet de cerner les motifs de sélection textuelle, et donc de réexaminer la question des emprunts et des influences idéologiques d'États à États.

Réexaminer, et non résoudre, car la question s'en trouve déplacée et précisée, mais non éliminée. Les indices concordent en effet pour estimer qu'aux grandes différences dans l'exploitation rhétorique des *summe*, de l'emprunt massif à l'allusion, a répondu un rapport changeant avec l'institution dont elles étaient le reflet politico-mémoriel, de l'ample continuité idéologique et juridique revendiquée en Allemagne, où la *summa* « impériale » de Pierre de la Vigne fut souvent réutilisée dans le langage politique comme un répertoire de formes juridiquement valides<sup>74</sup>, jusqu'à l'exploitation rhétorique dénuée de tout renvoi idéologique à l'institution d'origine de la source. Il en alla ainsi de l'utilisation des schèmes de propagande guerrière forgée par Frédéric II contre la papauté pour la propagande anti-Valois anglaise dans la guerre de Cent Ans, ou bien de l'exploitation paradoxale de modèles issus de la somme papale de Richard de Pofi dans la création de pamphlets anti-papaux par la chancellerie de l'empereur Louis de Bavière<sup>75</sup>.

Tout se passe donc comme si le prestige des institutions à l'origine des documents mis en réseau par les sommes avait motivé leur réutilisation par les États européens, tout en n'empêchant pas une certaine autonomisation de ce soubassement rhétorique du discours politique. Une fois acclimaté dans les chancelleries, il fut tendanciellement utilisé comme une mine d'expressions rhétoriques du pouvoir sans que les notaires se préoccupassent toujours du lieu de rédaction initial des documents. Les formes textuelles contenues dans le réseau des *summe dictaminis*

diffusée dans la Mitteleuropa. Voir l'édition de Ferdinand TADRA, *Summa cancellarie (Cancellaria caroli IV) Formulář král. kanceláře české XIV. století...*, Prague, V. Praze, 1895 et pour les lettres personnelles de J. de Neumarkt : *Briefe Johannis von Neumarkt*, éd. par P. Piur, Berlin, Weidmann, 1937.

74 - B. GRÉVIN, *Rhétorique du pouvoir médiéval...*, *op. cit.*, cinquième partie, p. 662-737.

75 - *Ibid.*, p. 698-699.

n'appartenaient pas plus, au XIV<sup>e</sup> siècle, au passé qu'au présent, même si elles pouvaient être lues dans une perspective historique. Elles étaient devenues une matrice du discours politique actualisable en fonction de la répétition d'événements semblables à ceux qui avaient motivé la rédaction initiale de leurs documents, une sorte de miroir rhétorique reflétant dans ses mille facettes les différentes potentialités de l'État médiéval, par-delà les particularismes administratifs des formulaires régionaux.

Cette intemporalisation d'une rhétorique érigée en modèle de la communication la plus solennelle n'empêcha pas le mouvement de réception des *summe* de s'inscrire dans une dynamique d'évolution des pratiques de communication relativement rapide, correspondant à la croissance des appareils étatiques et des activités d'écriture de la société occidentale, en une progressive acculturation de ces pratiques de communication dans l'espace social.

La rhétorique sud-italienne du XIII<sup>e</sup> siècle véhiculée par les *summe* avait été forgée dans un cadre où la volonté de solennisation du langage politique contrebalançait des idéaux de clarté de la communication étrangers aux lettrés campaniens, plus intéressés à conformer les structures du langage à la majesté impériale ou papale. Elle imprégna le langage de l'État au moment même où, en France, en Castille, en Angleterre, selon des rythmes chaque fois différents, l'adoption de la langue vulgaire pour la communication étatique commençait à restreindre l'importance du latin en tant que véhicule privilégié de l'expression politique. L'acclimatation d'une rhétorique latine extrêmement complexe, comme l'était celle des *summe*, pour le registre de la communication la plus solennelle, se heurtait donc à de nouvelles tendances de la communication en pleine émergence. La diversité dans l'intensité et la durée de l'exploitation des *summe* résulte de la disparité entre la volonté d'adéquation des États à ce qui fut ressenti entre 1280 et 1350 comme le modèle par excellence de la communication politique monarchique, d'une part, et les nouvelles exigences de communication, d'autre part. Après 1350, la diffusion progressive des techniques stylistiques humanistes dans le champ de la communication politique, d'abord en Italie, puis dans le reste de l'Europe, introduisit un troisième terme dans cette équation, rendant l'analyse des interactions entre les différents registres de la communication politique encore plus complexe pour la fin du XIV<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle.

En effet, en dépit d'un déclin dû autant à une acculturation progressive de ses formes dans la pratique des chancelleries qu'à la montée des langues vulgaires et du latin humaniste, l'*ars dictaminis* des *summe* a exercé une influence sur l'écriture politique de l'Occident médiéval bien au-delà de sa période d'expansion initiale, au temps de la première diffusion des *summe* (1280-1350). Les métaphores et schèmes rhétoriques des centaines de textes solennels du réseau ne sont pas seulement passés dans le réservoir commun de la rhétorique de l'État moderne en formation par le biais des milliers d'imitations opérées à travers l'Europe durant un long XIV<sup>e</sup> siècle. Elles ont exercé leur impact majeur au moment même où, en France, en Allemagne, en Italie, en Angleterre, le latin exerçait son emprise maximale sur la formation des registres administratifs et politiques de la langue vulgaire. Le courant de *volgarizzamenti*, ou traductions en langue italienne de textes extraits des trois *summe*, attesté en Toscane au XIV<sup>e</sup> siècle n'est que le symptôme le plus apparent

de cette influence dans la constitution du langage politique par-delà les frontières du latin<sup>76</sup>. Elle se lit également dans l'adaptation temporaire du *cursum* à l'italien et l'allemand. Il importe donc de prendre toute la mesure de ce mouvement d'expansion méconnu de l'*ars dictaminis* dans la formation d'une rhétorique européenne qui vit les complexes créations de la chancellerie des grands papes et empereurs du XIII<sup>e</sup> siècle devenir le langage commun des mystères de l'État prémoderne.

Au-delà de l'enjeu présenté par la redécouverte du poids des *summe* dans la maturation du langage politique occidental, il faut enfin revenir au problème spécifique posé par le déchiffrement des techniques et *habitus* stylistiques des notaires.

La révélation des mécanismes de création assistée des textes solennels à l'aide des *summe* place la recherche devant de nouveaux enjeux, en forçant les spécialistes de l'*ars dictaminis* à quitter la tour d'ivoire des théories rhétoriques. Celles-ci ne peuvent être comprises que remises dans une perspective dont les *summe dictaminis* occupent le centre, et dont disparaît l'idée traditionnelle d'un déclin de l'*ars* associé à la standardisation et à la raréfaction des créations théoriques dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, au moment même où la diffusion des *summe* enclenchait au contraire l'europanisation de nouvelles pratiques<sup>77</sup>.

Surtout, la mise en valeur de ces techniques d'écriture dominées par le *dictamen* contraint à un effort de contextualisation pour retrouver les logiques complexes de sélection documentaire, mais aussi de formation d'*habitus* et d'automatismes. Elles ne se réduisent ni à la métaphore informatique de la sélection textuelle opérée dans un réseau hiérarchisé, entraînant la valorisation d'une « modernité » administrative des notaires, ni au rapprochement des procédés de substitution

76 - Benoît GRÉVIN, « 'Linguistic mysteries of state'. Réflexions sur la tension entre intelligibilité et sacralisation dans la rhétorique politique latine aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles », in O. GUYOTJEANNIN (dir.), *La langue des actes*, XI<sup>e</sup> congrès international de diplomatique, Troyes 11-13 septembre 2003 : <http://elec.enc.sorbonne.fr/sommaire163.html>.

77 - James J. MURPHY, « Rhetoric in fourteenth-century Oxford », *Medium Aevum*, 34, 1965, p. 8 repris dans *Id.*, *Latin rhetoric and education in the Middle Ages and Renaissance*, Aldershot, Ashgate, 2005 : « *Dictamen* flourished first in Italy, then for a while in France, especially at Orleans, but by about 1250 the *ars notaria* replaced it in Italy, and in France it was absorbed by grammarians. Very little new doctrine was added in the field after the early thirteenth century, although the old masters were of course copied and used. » C'est précisément cette utilisation ultérieure des *artes* et des *summe* qui est importante pour jauger l'impact du *dictamen* entre 1250 et 1500. Les spécialistes de la rhétorique, se concentrant sur la théorie, peinent à distinguer les différents usages sociaux de l'*ars dictaminis*. L'*ars notaria* est l'ensemble des techniques de formalisation nécessaires dans la rédaction des actes de la pratique courante par les notaires locaux (tabellions). Sa dissociation progressive de l'*ars dictaminis* au XIII<sup>e</sup> siècle n'empêcha pas ce dernier de continuer à exercer son influence au niveau d'une pratique notariale plus élevée (chancellerie) qui maintint le lien entre excellence rhétorique, persuasion politique et polyvalence de l'*ars*. Persistance de cette vision de l'*ars* comme une pratique datée et en déclin à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle sans guère de considération pour la pratique concrète du *dictamen*, dans Martin CAMARGO (éd.), « The waning of medieval *ars dictaminis* », *Rhetorica*, 19-2, 2001, p. 135-140.

sémantico-syntaxiques dans le cadre du *cursus* avec les techniques de composition de la chanson de geste ou de l'épopée antique, faisant au contraire basculer la présentation de ces pratiques vers un archaïsme au fort parfum d'oralité.

Pour comprendre les forces à l'œuvre dans cette rhétorique de l'État en formation, il faudrait sans doute superposer ces deux plans orientés l'un vers la structuration rythmique du langage et la mémorisation des séquences, l'autre vers l'organisation analytique et thématique des dossiers et leur mise en réseau. On toucherait alors à la véritable logique structurante d'une partie de l'écrit administratif et politique dans une civilisation qui évoluait rapidement vers des formes de bureaucratisation toujours plus imposantes, mais conservait encore des assises culturelles et sociales traditionnelles renvoyant, par la métaphore et la citation, à l'autorité et à son exégèse, par le choix persistant du latin, à une vision intemporelle du discours étatique, par l'emploi polyvalent d'un personnel sélectionné pour son excellence stylistique, à une relative indifférenciation de la formation administrative et littéraire.

On retrouverait alors, derrière le voile de modernisme projeté sur l'écrit politique prémoderne par une lecture téléologique des deux derniers siècles du Moyen Âge, une adaptation du langage aux besoins de la communication politique solennelle en partie comparable aux tendances prévalant dans d'autres sphères traditionnelles, comme l'Islam des chancelleries du bas Moyen Âge avec son développement exubérant, lui aussi fondé sur l'ascension d'une caste de techniciens de l'écrit, des techniques de la prose rythmée arabo-persane<sup>78</sup>.

Serge Lusignan l'a montré pour la chancellerie française du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>79</sup> : le développement du langage politique en Occident, loin d'être rectilinéaire, fut caractérisé par des sauts, des repentirs, des restaurations partielles et des avancées contradictoires. C'est peut-être la volonté de simplifier cette histoire à outrance en lui donnant une direction univoque qui a empêché, malgré les intuitions de E. Kantorowicz, de donner tout son poids à la redéfinition permanente de cette prose rythmée et solennelle héritée du *dictamen* dans les mystères rhétoriques de l'État occidental en gestation à l'automne du Moyen Âge.

Benoît Grévin

CNRS, Laboratoire de Médiévistique Occidentale de Paris

78 - Sur cette prose rimée et rythmée et ses développements dans la société arabo-islamique à partir du X<sup>e</sup> siècle, voir *Encyclopédie de l'Islam, sub voce* Sadj', t. VIII, c. 753-759. Dans une aporie historiographique analogue à celle qui relègue l'*ars dictaminis* au rang des curiosités littéraires, l'importance du *saj'* comme forme structurante de la prose d'apparat du pouvoir musulman tardo-médiéval, cultivée, notamment par le biais de recueils de modèles, sous le nom d'*inshâ'* (composition, art de composer, un équivalent des valeurs sémantiques de *dictamen*), est systématiquement minorée, au profit d'une appréciation littéraire négative de ces formes considérées comme des témoignages de la décadence de la prose arabe (voir par exemple Djamel E. KOULOUGHLI, *L'arabe*, Paris, PUF, 2007, p. 93). On gagnerait à une approche plus fonctionnaliste, historicisée et comparatiste de ces modes d'expression traditionnels dont le développement s'explique peut-être autrement qu'en terme de décadence linguistique ou de manque de goût.

79 - S. LUSIGNAN, *La langue des rois au Moyen Âge...*, *op. cit.*